

**R. P. J.-B.-J. AYROLES,
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS**

ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES

ÉCRITS SUR JEANNE

*Le Père Ayroles,
l'homme le mieux renseigné que je sache au monde
sur Jeanne d'Arc.*

Mgr Touchet, évêque d'Orléans

**BIOGRAPHIES
LETTRES DE FAMILLE**

**DOUZE BROCHURES DIVERSES
SUR L'ÉPOPÉE JOHANNIQUE**

ÉCRITS POLÉMIQUES SUR JEANNE D'ARC

AUTRES ÉCRITS

GdG ÉDITIONS

2019

LÉON XIII, PAPE,

À NOTRE BIEN-AIMÉ FILS JEAN-BAPTISTE AYROLES,
De la Compagnie de Jésus,

BIEN-AIMÉ FILS,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Dans l'œuvre vaste et laborieuse, depuis longtemps entreprise par vous, de mettre en lumière la figure de la Vénérable Vierge Jeanne d'Arc, vous répondez dignement à l'attente des doctes, et par la richesse de l'érudition, et par la sagesse de vos jugements ; et encore que, pour la continuer et la poursuivre, vous n'avez besoin ni d'exhortation ni d'éloges, il Nous plaît, à raison de l'importance de l'œuvre, de vous départir encouragements et louanges.

C'est qu'en effet, celle qui est l'insigne honneur de votre patrie l'est en même temps de la Religion catholique, de la Religion catholique dont les lumières et la direction, plus que toute autre cause, ont, de tout temps, fait conquérir à la France les fleurons de la vraie gloire.

Conduisez donc votre travail en sorte que, — ce qui est votre but principal, — tout ce grand fait de la Pucelle, non seulement ne soit en rien amoindri par les coups des ennemis de la Religion, mais en ressorte plus constant et plus éclatant.

En tête de ces ennemis, il faut placer ceux qui, dépouillant les exploits de la magnanime et très pieuse Vierge de toute inspiration de la vertu divine, veulent les réduire aux proportions d'une force purement humaine ; OU ENCORE CEUX QUI, DE SON INIQUE CONDAMNATION, PORTÉE PAR DES HOMMES ENNEMIS TRÈS ACHARNÉS DE CE SIÈGE APOSTOLIQUE, OSENT FAIRE UN THÈME D'INCRIMINATION CONTRE L'ÉGLISE.

Réfuter sagement, à la lumière et sur la foi des documents, pareilles assertions et celles qui s'en rapprochent, est de très grande importance ; c'est une excellente manière de bien mériter de la Religion et de l'État.

Ne cessez donc pas, bien-aimé Fils, de poursuivre allègrement ce travail, maintenant surtout que Notre récent Décret a ouvert le cours canonique et régulier de cette sainte cause.

Que la Bonté divine vous continue son assistance pour le reste de l'œuvre et l'exécution de votre plan tout entier ; c'est ce que Nous vous souhaitons très affectueusement, en vous départant Notre Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le XXV^e jour de juillet de l'an M DCCC XCIV, de Notre Pontificat le dix-septième.

Léon XIII



H. Marcovici

ŒUVRES PRINCIPALES DU R. P. AYROLES

LA VRAIE JEANNE D'ARC, 5 tomes :

Tome I : *La Pucelle devant l'Église de son temps*, (1890)

Tome II : *La Paysanne et l'Inspirée* d'après ses aveux, les témoins oculaires et la libre-pensée, (1894)

Tome III : *La Libératrice* d'après les chroniques et les documents français et anglo-bourguignons, et la chronique inédite de Morosini, (1897)

Tome IV : *La Vierge Guerrière*, d'après ses aveux, les témoins oculaires, la chrétienté, les poètes du temps, les registres publics et la libre pensée, (1898)

Tome V : *La Martyre*, d'après les témoins oculaires, le procès et la libre-pensée, (1902)

Table Analytique et Alphabétique des Matières

L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU TEMPS DE JEANNE D'ARC ET LA CAUSE DE SA HAINE CONTRE LA LIBÉRATRICE, 1901 ¹

JEANNE D'ARC SUR LES AUTELS ET LA RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE, 1885 ²

Nous avons lu dans sa biographie ce passage prometteur : « Depuis quelques jours, il s'était affaibli de façon à ne pouvoir mettre la dernière main à un manuscrit auquel il tenait beaucoup, sur **le surnaturel dans l'histoire de France** ». Malheureusement nous n'avons rien découvert de ce projet passionnant !

¹ Disponible sur Internet : http://www.a-c-r-f.com/documents/R_P_AYROLES-Vraie_Jeanne_dArc.pdf

² Disponible sur Internet : http://www.a-c-r-f.com/documents/R_P_AYROLES_Jeanne-d-Arc-sur-les-autels.pdf

LE PÈRE JEAN BAPTISTE AYROLES S.J. L'HISTORIEN DE JEANNE D'ARC

JEAN CLAUDE AYROLES
ARRIÈRE PETIT NEVEU DU JÉSUISTE

C'est le 28 novembre 1828, au village de Py, dans la commune de Loubressac, mais dépendant de la paroisse de Pauliac que naquit Jean Baptiste Joseph Ayroles, premier enfant de Pierre Ayroles et de Jeanne Marie Martin son épouse. Issu d'une famille de tradition chrétienne ou sa grand-mère avait caché un prêtre réfractaire dans la grange de Bouzols pendant la période révolutionnaire, Il fut l'ainée d'une fratrie de huit frères et sœurs.

Sa vocation s'exprima dès l'âge de 9 ans lorsqu'il manifesta à sa mère son désir de devenir prêtre. Il était alors en classe à Miers. Un membre de la famille lui dit que son père ne le voudrait pas, ce qui l'affligeait fort. Il était l'ainée de la famille et la tradition voulait qu'il soit « le bâton de vieillesse » de ses père et mère en prenant leur succession à la ferme. Sa mère accepta en lui disant « qu'il n'y avait pas de sacrifice que son père ne fut résolu pour cela ». Il avait été dit à l'enfant que celui-ci avait conservé un mauvais souvenir d'un grand oncle, prêtre, qui pour affaire de succession avait mis la famille dans l'embarras. Mais la mère détruisit chez son fils cette impression en lui disant que son grand-père serait heureux de voir son petit-fils prendre un pareil chemin et elle l'encouragea à se préparer à cette carrière.

Cet engagement se confirma : après avoir passé deux ans au grand séminaire de Montauban et en dépit de cette opposition paternelle, il entra chez les jésuites le 2 avril 1850. Par une lettre écrite du noviciat de la province de Toulouse, l'abbé Jean Baptiste annonçait à sa famille que « le sacrifice était consommé », c'était son choix, il s'engageait dans cette voie et il demandait à ses parents de le ratifier. Dire les sentiments de ces derniers n'est pas chose facile, Dieu seul les a connus. Ce fut presque de la colère pendant quelques temps du côté du père qui ne voulait entretenir aucune relation avec son fils. La mère sans ressentir moins vivement les douleurs de la séparation fut moins sévère ; avec le temps, elles s'effacèrent et après plusieurs années de séparation, le fils

fut accueilli avec tendresse par son père et sa mère qui conserva pieusement toutes ses lettres et chaque visite du fils fut une fête de famille. Ces visites qui furent fort rares.

Il fut ordonné prêtre dans la chapelle de l'évêché du Puy en Velais le 25 mai 1861. Admis à la profession solennelle des quatre vœux le 15 août 1865, il fut nommé professeur à la maison d'étude de Vals et à ce titre responsable des jeunes religieux de son ordre. Il fut expulsé comme tous les jésuites le 9 juin 1880 en exécution des décrets du 29 mars 1880. Il relata avec force détails ces événements dans plusieurs lettres adressées à ses parents. Il partit pour un monastère des environs de Madrid avec tous les membres de son ordre dépendant de la province de Toulouse. Il consacra ses recherches d'historien à Jeanne d'Arc dont il devint le grand spécialiste et ses écrits firent autorité.

Jeanne d'Arc a été déclarée vénérable en 1894 et « l'ouvrage du R.P. Ayroles a été pour beaucoup dans l'avancement de cette cause » de l'aveu de Monseigneur l'auditeur de la Rote membre de la congrégation des rites qui adressait ses félicitations à sa famille pour l'auteur. Un autre témoignage beaucoup plus important fut le bref du Pape Léon XIII qui saluait son travail et non seulement le félicitait mais encore l'encourageait à pour suivre sa tâche.

Voici la traduction du texte de ce Bref rédigé en latin :

« À notre Bien-aimé fils, Jean-Baptiste Ayroles, de la compagnie de Jésus, à Paris,
Léon XIII, Pape.

« Bien aimé fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Dans l'œuvre vaste et laborieuse depuis longtemps entreprise par vous, de mettre en lumière la figure de la Vénérable Vierge, Jeanne d'Arc, vous répondez dignement à l'attente des doctes, et par la richesse de l'érudition et par la sagesse de vos jugements ; et encore que pour la continuer et la poursuivre, vous n'avez besoin ni d'exhortation ni d'éloges, il nous plait, à raison de l'importance de l'œuvre, de vous départir encouragements et louanges.

« C'est qu'en effet, celle qui est l'insigne honneur de votre patrie, l'est en même temps de la religion Catholique dont les lumières et la direction plus que tout autre cause, ont en tout temps fait conquérir à la France les fleurons de la vraie gloire.

« Conduisez donc votre travail en sorte que — ce qui est votre but principal — tout ce grand fait de la Pucelle, non seulement ne soit en rien amoindri par les coups des ennemis de la religion, mais en ressorte plus constant et plus éclatant.

« En tête de ces ennemis, il faut placer ceux qui, dépouillant les exploits de la magnanime et très pieuse Vierge de toute inspiration de la vertu divine, veulent la réduire aux proportions d'une force purement humaine ; ou encore ceux qui, de son inique condamnation portée par des hommes ennemis très acharnés de ce siège apostolique, osent en faire un thème d'incrimination contre l'Église. Réfuter, à la lumière et sur la foi de documents pareilles assertions et celles qui s'en rapprochent, est de très grande importance c'est une excellente manière de bien mériter de la religion et de l'état. Ne cessez pas, bien Aimé fils, de poursuivre allègrement ce travail, maintenant surtout que notre récent décret a ouvert le cours canonique et régulier de cette sainte cause. Que la bonté divine vous continue son assistance pour le reste de l'œuvre et l'exécution de votre plan tout entier : c'est ce que nous souhaitons très affectueusement en vous départant notre Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, à Saint Pierre, le XXV^o jour de Juillet de l'an MDCCCXCIV, de notre Pontificat le dix septième

« Léon XIII, Pape »

Avec de tels encouragements le père Ayroles poursuivit son œuvre avec une ardeur décuplée et le fruit de son labeur fut publié à travers différents ouvrages qui sont :

En 1885 un premier livre ayant pour titre « Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France ». Ouvrage dans lequel il résumait les grandes lignes de son œuvre.

Sa thèse a été développée à travers 5 volumes de 600 à 700 pages chacun qui ont pour titre :

I° – *La Pucelle devant l'Église de son temps*. Publié en 1890.

II° – *La Paysanne et l'Inspirée*. Publié en 1894.

III° – *La libératrice* d'après les chroniques et les documents français et anglo-Bourguignons. Publié en 1897

IV° – *La Vierge Guerrière*, d'après les aveux, les témoins oculaires, les poètes du temps, les registres et la libre pensée. Publié en 1898.

V° – *La Martyre* d'après le procès, les témoins oculaires et la libre pensée. Publié en 1900.

Un volume complémentaire, paru en 1902, relate quel était l'état de *l'université de Paris au temps de Jeanne d'Arc*. Tous ces ouvrages ont été publiés et diffusés grâce une souscription. Ils ne sont pas passés par le circuit des libraires.

L'ensemble constitue un travail énorme, fait de patientes recherches, de compilations, de vérifications et de contrôles dans le but de prouver de la façon la plus formelle que l'action providentielle de Jeanne d'Arc a été essentielle dans la libération de la France du joug anglais, en délivrant Orléans et les villes de la Loire détruisant à Patay la puissance militaire de l'envahisseur, en restituant au roi Charles VII son royaume et sa légitimité par le sacre de Reims. Il met l'accent sur le côté inspiré de sa mission que la Pucelle n'a jamais cessé de revendiquer.

Le père Ayroles puise ses sources dans des documents authentiques tirés des archives nationales, de différentes villes françaises comme Poitiers, Toulouse, Albi, de pays étrangers allemands, Italiens ou anglais, telles que Munich, Venise ou Londres. Il analysa de nombreuses chroniques : du parti national comme du parti adverse ; il publia des documents inédits comme la chronique de Morosini, ce noble vénitien (marchand d'armes avant l'heure) qui informait son père de ce qui se passait à la cour de France. Il montra un décret du roi d'Angleterre daté du 12 décembre 1430 qui ordonnait de rechercher les déserteurs qui regagnaient furtivement leur île tant était grande la frayeur que leur inspirait Jeanne, alors qu'à cette date, cette dernière était prisonnière et déjà vendue aux anglais qui la dirigeaient vers Rouen. « Il en coutait à l'orgueil britannique d'avouer que ses armées tremblaient devant une paysanne et qu'une fillette leur arrachait le fruit de tant de victoires »

note le Père Ayroles.

Jeanne d'Arc est le personnage dont nous possédons le plus d'informations pour l'époque. Il y a aux archives toutes les minutes du procès de Rouen.

Dans une lettre à sa famille datée 1898, il adresse à chaque membre de la famille sa photo et dit à l'un de ses frères qu'il a trouvé, dans les archives, une pièce, établissant que Pauliac fut un prieuré détruit pendant la guerre de cent ans et que ce prieuré dépendait d'Aurillac.

Le 2 février 1909 un décret du Pape Pie X fixait la fête de la béatification de Jeanne d'Arc pour laquelle le père Ayroles a tant travaillé au 18 avril 1909. Il fut invité aux cérémonies et relata dans une lettre à l'une de ses nièces son voyage qui lui laissa des souvenirs inoubliables.

Le père Ayroles célébra son jubilé cinquantenaire d'entrée en religion chez les pères du 35 rue de Sèvres à Paris dans le 7^e arrondissement le 12 juillet 1910. « Il lui fallut faire bonne contenance et se laisser complimenter ».

En octobre 1917 il fit une chute due à un grand état de faiblesse qui lui fit une profonde blessure à la tempe. Après deux mois de convalescence il put reprendre son travail. Jeanne d'Arc fut canonisée le 19 mai 1920.

Au cours de l'année 1921 alors que son état de santé s'était rétablie et qu'en juillet il avait pu faire une promenade en automobile, le père Ayroles écrit à son frère Louis une lettre qui n'était ni datée ni signée et qui indiquait qu'un trouble de conscience était survenu. Il s'accusait de scandales donnés à sa famille, lui dont la vie avait été exemplaire, il y demandait la destruction de ses lettres. Une autre lettre du 4 octobre est presque illisible tant il a de mal à tenir la plume, atteint d'une double pneumonie qui s'ajoutait à ces troubles, il rendit son dernier soupir le 16 octobre 1921 à 3 heures du matin, chez les jésuites de la rue Calvé à Bordeaux, il avait 93 ans.

Ses obsèques furent célébrées en la cathédrale de Bordeaux le 18 octobre 1921 en présence de toutes les communautés religieuses et de nombreux amis surtout parmi le clergé. Amédée Ayroles de Py, Maurice

Ayroles de Gaubert et son frère le docteur Laurent Ayroles représentaient la famille du défunt.

Voici les termes d'un article paru dans les annales religieuses d'Orléans qui relate l'évènement :

« L'un des hommes qui ont le mieux servi la cause de sainte Jeanne d'Arc, le R.P. Ayroles, s'est éteint à Bordeaux dans la quatre-vingt-treizième de ses années.

« Jusqu'à la fin de cette longue carrière, ou peu s'en faut, il demeura tel que nous l'avons connu et pratiqué il y a quelques vingt cinq ans, un magnifique vieillard de très haute taille, aux épaules puissantes, avec une tête couronnée de cheveux gris, claire par des yeux de feu, coupée d'une large bouche sous un nez vigoureusement dessiné, le tout surmonté d'un beau front, bref un superbe type de montagnard quercinois. Ses suprêmes mois furent affligés par une surdité profonde qui le séparait quasi du reste du monde. Mais il avait tant observé, tant lu, tant retenu, que sa propre société lui suffisait... À moins que, ce qui semble aussi probable, sa vertu lui dictât l'acceptation sans phrase de son épreuve.

« Jeanne d'Arc l'avait occupé de bonne heure. Il demanda à son général d'alors, la permission de se consacrer à l'étude des documents qui la concernent. Le général comprenant l'intérêt qu'il y avait pour l'Église, à ce que les pièces de débats cinq fois séculaires fussent revues, analysées, contrôlées, autorisa le jeune Ayroles à suivre son attrait. Celui ci se mit à la besogne, sérieusement, passionnément.

« De son labeur il est sorti entre autres œuvres, cinq énormes volumes sous le titre général : *La vraie Jeanne d'Arc* et avec ses sous titres qui marquent bien la pensée de leur auteur : *La Pucelle devant l'Église de son temps, La Paysanne et l'Inspirée, La Libératrice, La Vierge Guerrière, la Martyre*. Dans ces ouvrages le Père Ayroles révisa la documentation publiée avant lui spécialement par l'illustre Quicherat. Il y ajouta quelques pièces ou totalement inconnues ou peu connues telles que la chronique de Morosini et la chronique des cordeliers. Cette œuvre est un peu diffusée, on pourrait dire sans exagération un peu confuse, mais vraiment elle est précieuse et sa table fort bien établie la rend maniable

« Plusieurs autres écrits prennent place à côté de ces deux là, *L'université de Paris au temps de Jeanne d'arc*, et *Jeanne d'Arc sur les Autels*, etc...

« Le père Ayroles ne se piquait pas de sérénité. Quand il rencontrait l'erreur sur son chemin, volontaire ou involontaire il la maltraita sans nulle miséricorde pour la première, avec compassion pour la seconde. « J'appellerai toujours, nous disait-il, un chat un chat et Rollet un fripon ». Notre ami commun, le regretté Chanoine Cochard, le gourmandait parfois pour son allure combative : « ce n'est pas tout à fait ça, lui disait-il d'un air bonhomme, vous donnez trop de coups de poing ». Le Père Ayroles regardait en riant de toutes ses dents son contradicteur, redressait un peu sa haute taille, montrait ses fortes mains qu'il fermait d'un geste rude et répondait subitement grave : « Dieu ne m'a pas fait cadeau de ces poings pour rien. Et puis voyez-vous déflorer Jeanne d'Arc de sa couronne surnaturelle, en faire sans scrupule, une malade, une hystérique, une folle, c'est découronner la France. C'est trop stupide ».

« Il fut notre principal témoin dans la cause de Sainte Jeanne d'Arc lors du procès des vertus. Il déposa devant notre tribunal pendant près d'un mois, à raison de six ou sept heures par jour. Il possédait étonnamment les sources, et ne se fatiguait jamais de les ouvrir. Nous lui fîmes une peine nécessaire mais assez cuisante en présentant la cause de Jeanne d'Arc comme cause de vierge et non pas comme cause de vierge-martyre. Elle est martyre, elle est vierge et martyre nous répétait-il. — Mais la congrégation des rites, mais le cardinal ponent Parocchi ne permettent pas que la cause soit présentée ainsi. — Il faut contraindre respectueusement la congrégation et le cardinal ponent... Contraindre la congrégation et le cardinal ponent toute l'humeur du Père Ayroles se révélait en ce conseil.

« C'était avec cela une âme toute candide, toute pénétrée de la plus fraîche piété, toujours émue du bonheur de sa vocation. « Ainsi nous confiait-il, les pouvoirs publics ont rêvé que nous abandonnerions la compagnie de Jésus... Mais quel malheur a-t-elle fait aux pouvoirs publics la compagnie ? À moi elle n'a jamais fait que du bien, elle est ma mère... » Soixante douze ans il fut son fils. L'un de ses frères nous écrivait ce 16 octobre : « Depuis quelques jours il s'était affaibli de façon à

ne pouvoir mettre la dernière main à un manuscrit auquel il tenait beaucoup sur le surnaturel dans l'histoire de France. Il n'en suivait pas moins les exercices de la communauté, il participait à sa vie dans toute la mesure ou sa surdit , de plus en plus prononc e, le lui permettait. Il s'int ressait   la vie de l' glise et   tout ce qui touchait le culte de sainte Jeanne d'Arc ».

« Il y a trois semaines la pneumonie des vieillards survint, et du premier coup elle parut au m decin si grave qu'il prescrivit les derniers sacrements. Le p re les re ut de la fa on la plus  difiante, le 29 septembre jour de la saint Michel et le lendemain il r clama les pri res des agonisants. Mais m decins et malade ne comptaient pas avec les ressources de ce temp rament quercinois fortifi    22 ans par un miracle. Pendant trois semaines la r sistance au mal fut telle que l'avant veille de sa fin, le m decin se trouva dans l'incapacit  d'en d terminer   peu pr s la date. La mort par une nouvelle co ncidence est arriv e le jour de la seconde f te de saint Michel, celle de l'Archange au mont tomb . Avec sainte Jeanne d'Arc il a d  bien recevoir son grand d vot et le pr senter   la lumi re sainte.

« En r sum  le p re Ayroles fut un beau religieux, un  rudit de bonne marque, un admirable fid le de la sainte, de la patrie pour les trois bons motifs : le z le du vrai, l'honneur de la France et celui de la religion ».

.....

La vie de Jeanne d'Arc est quelque chose d'unique dans l'histoire de France. Elle pose bien des questions et les r ponses apport es par les uns et les autres selon qu'ils sont ath es ou croyants font l'objet de nombreuses pol miques. Cette p riode de l'histoire de France a fait l'objet de multiples d bats. Pour  tre court, nous dirons pour  voquer son  uvre en quelques lignes que le p re Ayroles s'attacha   montrer,   partir de faits d ment prouv s, le c t  inspir  de sa mission qui pour lui ne fait aucun doute : il n'y a pas d'explication rationnelle au fait qu'une jeune paysanne de 18 ans d cide d'aller voir le Roi, qu'elle le reconnaisse au milieu de ses courtisans, qu'elle deviennent un chef de guerre redout  et victorieux, fasse sacrer le Roi   Reims (selon les principes en vigueur alors de la monarchie de droit divin : le roi de France est le lieutenant de J sus-Christ, il est sacr , celui d'Angleterre est cou-

ronné) et que lors de son procès, elle fasse preuve d'une mémoire peu commune, que ses réponses déjouent les pièges les plus ardues que lui tendaient des universitaires chevronnés, elle qui ne savait pas lire et à peine signer de son nom. Il montra que sa condamnation demandée par les autorités anglaises fut l'œuvre de l'université de Paris inféodée aux anglais qui revendiquait la prééminence sur le pouvoir pontifical alors très contesté.

Or Jeanne a toujours déclaré que toute son action était faite au nom de Jésus-Christ. Nous arrivons là aux limites entre la science et la foi.

Mais il est à noter que Jeanne n'a pas cherché le pouvoir, fidèle à la mission qui lui avait été fixée, elle a conduit une épopée, restauré l'autorité de son Roi et initié le processus qui a permis la libération du territoire quelques vingt ans plus tard.

Au fil des siècles elle est devenue soit une légende, soit une Icône. Les philosophes du XVIII^e siècle ont tenté de la ridiculiser (Diderot la décrit comme une idiote manipulée par des fripons. « Mais où est-il allé chercher tout ça ? »). Au XIX^e siècle son histoire fait l'objet de recherches très sérieuses comme, Quicherat, Michelet, le père Ayroles. Après 1870, elle, « la bonne lorraine », devient le symbole du rattachement à la France. Le XX^e siècle la consacre avec sa béatification en 1909 puis sa canonisation en 1920. Ainsi au gré des circonstances on l'utilise à des fins partisans qui n'ont strictement rien à voir avec ce qu'elle fut et les ouvrages la concernant abondent.

PETITE BIOGRAPHIE

Le Père Jean Baptiste Ayroles est né à Py, commune de Loubresac, paroisse de Pauliac, le 22 novembre 1828 de Pierre Ayroles et de Jeanne-Marie Martin son épouse. Il fut l'aîné de 8 enfants.

Entré au noviciat de la compagnie de Jésus le 2 avril 1850, ordonné prêtre au Puy en Velay le 25 mai 1861, admis à la profession solennelle des quatre vœux le 15 août 1865, professeur à la maison de Vals et à ce titre responsable des jeunes religieux de son ordre.

Historien, spécialiste de Jeanne d'Arc, son œuvre a pris une part importante — selon l'auditeur de la Rote, membre de la congrégation des rites — dans le fait que Jeanne d'Arc ait été déclarée vénérable en 1894, béatifiée le 18 janvier 1909 par le Pape Pie X — à cette occasion le père Ayroles fut invité à Rome et reçu en audience privée par le saint Père — et enfin canonisée le 16 mai 1920.

Son œuvre fut récompensée par un bref du Pape Léon XIII, le 25 juillet 1894.

Le Père Jean Baptiste Ayroles mourut à Bordeaux chez les jésuites de la rue Calvet, le 16 octobre 1921 à l'âge de 93 ans.

L'œuvre du père Ayroles est une œuvre de vulgarisation, de recherche et de discussion a dit monsieur Marius Sepet historien catholique spécialiste de Jeanne d'Arc.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUES

AYROLES (Jean-Baptiste-Joseph), jésuite, né à Py, diocèse de Cahors, le 22 novembre 1828, entré dans la Compagnie de Jésus en 1850, mort à Bordeaux, le 15 octobre 1921. Après avoir enseigné les lettres et diverses sciences ecclésiastiques, le P. Ayroles fut prédicateur et missionnaire ; à partir de 1885, il se consacra à l'étude historique de la vie de Jeanne d'Arc et publia *Jeanne d'Arc sur les Autels et la régénération de la France*, in-112, 1885 – *La vraie Jeanne d'Arc*, 5 volumes in-4 : I. *La Pucelle devant l'Église de son temps*, 1890 ; II. *La Paysanne et l'Inspirée*, 1894 ; III. *La Libératrice*, 1897 ; IV. *La Vierge Guerrière*, 1898 ; V. *La Martyre*, 1902 (ce dernier tome est suivi de tables détaillées et pratiques). – *L'Université de Paris au temps de Jeanne d'Arc...* in-8, 1902 – et divers écrits de polémique en particulier contre Anatole France et « sa prétendue Jeanne d'Arc ».

La vraie Jeanne d'Arc, fruit de **vingt ans de recherche**, reproduisit, classait et discutait les documents connus du XV^e siècle et leur ajoutait de nouveaux de Justianiani dans Morosini et la correspondance de Jacques Gelu. Elle faisait la lumière sur divers points jusqu'alors obscurs ou troublants ; elle montrait spécialement le sérieux examen subit par la Pucelle avant Orléans, sa mission s'étendant au-delà de Reims, l'hostilité de certains politiques ou capitaines royaux contre la guerrière, le rôle prépondérant de l'Université parisienne dans le procès de Rouen, le mensonge de l'abjuration du cimetière de Saint-Ouen, les faux de Cauchon dans les actes additionnels, la valeur et la grande importance du procès de réhabilitation...

La forme parfois trop polémique manquait souvent d'élégance ; et l'on rencontrait de l'outrance dans les appréciations, quelque diffusion dans les commentaires ; mais l'érudition très vaste était **toujours exacte et loyale**.

Cette **œuvre considérable** a fait date dans la connaissance et la glorification de Jeanne. Elle a efficacement travaillé contre Quicherat et l'école rationaliste à restaurer le caractère surnaturel de l'héroïne et a contribué plus qu'aucune autre à sa canonisation. Le P. Ayroles, au dire de Mgr Touchet, fut « notre principal témoin dans la cause de sainte Jeanne d'Arc lors du procès des vertus. Il déposa devant notre

tribunal pendant près d'un mois à raison de 6 à 7 heures par jour... » (*Annales religieuses* du diocèse d'Orléans 1921, p. 528).

À Rome, si, contre le désir du P. Ayroles, on refusa de recevoir la cause comme cause de martyr, ses œuvres ont été du moins constamment invoquées par les défenseurs de la Vierge ; les avocats Alibrandi et Minetti les citèrent sans cesse dans leurs réponses aux objections du promoteur de la foi. Lors de la cérémonie de béatification, à Saint-Pierre, une place d'honneur fut réservée à celui que les actes du procès qualifiaient « **d'historien par excellence** » de **Jeanne** ; le P. Ayroles eut la grande joie de voir avant de mourir ses efforts couronnés par la canonisation de celle à laquelle il avait dévoué sa vie.

LETTRES TIRÉES DU LIVRE DE FAMILLE
CRÉE ET RÉDIGÉ PAR SON FRÈRE L'ABBÉ LOUIS AYROLES.

Nous remercions les descendants de la famille du R. P. Ayroles qui nous ont fait connaître ces lettres et nous ont permis de les diffuser.

**« RELATION DE SA VISITE À ROME POUR LA BÉATIFICATION DE
JEANNE D'ARC, PAR LE PÈRE AYROLES**

« Le 18 Janvier les Français qui ont eu le bonheur de se rendre à Rome pour assister à la Béatification de Jeanne d'Arc auront vécu des jours inoubliables, disait la revue religieuse du 24 avril 1909. La cérémonie liturgique a eu son digne couronnement dans la solennelle audience accordée par le Saint Père, à nos 67 évêques et à nos quarante mille pèlerins. De ce nombre, **le Révérend Père Jean-Baptiste dont la place était toute marquée dans ces splendides cérémonies.** Il avait été au labour, comme le disait Jeanne de son étendard, il fallait qu'il fût à l'honneur.

"COMPTE RENDU DE SON VOYAGE, EXTRAIT D'UNE LETTRE QU'IL ÉCRIVAIT LE 28 MAI À SA NIÈCE, LA SŒUR JEANNE GABRIELLE, EXILÉE À ZARAUZ" :

« Mon voyage fait à petites journées, a été aller et retour, des plus heureux... J'avais la permission de rentrer par Lorette, Assise, Florence, j'ai pu vénérer les saints et les lieux saints plus remarquables de ces villes. À Gènes : sainte Catherine, à Florence : sainte Magdeleine de Pazzi, à Assise : sainte Claire. J'ai contemplé le corps de ces dernières étendues sur leurs lits, sainte Claire n'a guère que la peau et les os, mais sainte Magdeleine a le visage plein quoique noir, ses pieds sont blancs.

« J'ai célébré à Assise dans la Chapelle de Notre Dame des Anges, la Portioncule à laquelle se rattachent les plus grands souvenirs de la vie du grand Patriarche saint François, elle est enfermée dans une splendide basilique. J'ai vu dans les dépendances, les rosiers sans épines depuis que saint François s'y était mis pour mettre le maudit en fuite. Assise est à trois kilomètres de distance sur le flanc d'une montagne, où il a été enseveli. J'ai visité les trois églises superposées

sur les lieux où il repose. La basilique de sainte Claire, le 6 mai par la plus belle soirée que mes yeux aient jamais contemplée.

« Le lendemain j'arrivais à Lorette et je disais la messe. Le 8 dans la *Santa Casa* dont il m'a été donné de baiser les murs à plusieurs reprises. La *Santa Casa* est aussi enclose dans une magnifique basilique. Les murs extérieurs sont revêtus de marbre, mais à l'intérieur ils sont ce qu'ils étaient quand la Sainte Famille l'habitait. J'ai baisé le foyer où la divine mère préparait les aliments, une des écuelles du divin ménage. Peine d'excommunication contre quiconque emporterait une parcelle de ce Paradis sur la terre. Une fois par an au Jeudi saint et au Vendredi saint, les pères capucins époussettent les murs, ils recueillent la poussière, qui priée avec foi, opère des miracles. Je vous en enverrai. Voici bien sommairement, pour l'extérieur de mon voyage. Mais que dire où j'ai séjourné trois semaines, 22 jours ?

« Ici encore j'ai été des attentions de la bonne providence. Nous avons de nombreuses maisons à Rome quoique l'on nous ait enlevé les plus chères à nos cœurs, les plus grandes, le *Jésus* et le collège romain, mais nos pères desservent les belles églises qui leur étaient jointes. L'on a respecté, jusqu'à présent, les très pauvres chambres occupées par saint Ignace, saint Louis de Gonzague, saint Jean Berchmans. J'ai pu les visiter, y prier, célébrer dans l'une et dans l'autre, encore que le collège Américain où ma demeure avait été assignée, en soit éloigné d'une bonne demi-heure pour moi, si je m'y étais rendu à pied.

« Le Collège américain est destiné recevoir les séminaristes de l'Amérique du sud et du Mexique. Ils y vivent sous la discipline de nos frères...

« Au Collège américain, assez rapproché de Saint Pierre et du Vatican, j'ai trouvé des pères que je connaissais... ils n'ont rien omis pour me faciliter la visite des sanctuaires à Rome et m'épargner des embarras dont j'aurais eu bien de la peine à me tirer sans leur charité à moins qu'à leur défaut les pères italiens eussent suppléé et ils m'ont donné bien des marques qu'ils l'avaient fait.

« J'ai visité les grandes églises de Rome : Saint Pierre, Sainte Marie Majeure, Saint Jean du Latran, Saint Paul hors les murs, Saint

Paul trois fontaines, une catacombe, la plus fameuse, celle de Saint Callixte, le Colisée et bien d'autres églises encore mais pas toutes, on en compte quatre cents. Pour vénérer à l'aise les reliques des souverains saints qu'elles mettent sous les yeux, il faudrait des mois, et plus d'une année pour admirer les chefs d'œuvres dont elles sont remplies.

« Rome telle que les Papes l'avaient faite, (on travaille à la défaire) est, par dessus tout un immense sanctuaire. On y foule une terre rougie du sang des martyrs, sanctifiée par les pas des Saints sans nombre. Des catacombes, des immenses souterrains, où se cachaient les premiers chrétiens, où ils ensevelissaient leurs morts, leurs restes sont sortis pour être honorés dans de vastes basiliques levées à la place des Palais, des jardins des tyrans, leurs bourreaux. Jésus-Christ, Sa Divine Mère, Ses Saints, trônent où régnaient les divinités les plus infâmes, ils enseignent toutes les vertus là où les vices étaient déclarés.

« L'église de Saint Pierre, la plus vaste du monde, s'élève sur les jardins où Néron brûlait tout vivants les chrétiens enduits de poix, de résine où ils les livraient revêtus de peaux de bêtes aux griffes des lions et des bêtes féroces.

« Le tombeau de l'apôtre, appelé confession, est entouré de lumière, lampes d'or, qui brûlent jour et nuit, sa chaire au fond de l'abside enveloppée dans le marbre est supportée par les grands docteurs de l'Église.

« C'est là que j'ai assisté à la béatification de la Bienheureuse. Des tribunes mobiles avaient été élevées pour la circonstance (on les place toujours dans les mêmes occasions). Elles sont réservées aux Princes, aux Ambassadeurs, aux Postulateurs, à la famille, etc. **Mr Herzog m'a constamment réservé la première place.** On évalue à **50.000** les Français venus à Rome pour assister à la glorification de la Libératrice. En attendant le commencement de la cérémonie, on a chanté le *Credo*, dit le chapelet, chanté : *Je suis chrétien, Nous voulons Dieu.*

« À 9 h ½ un prélat a lu le décret si ardemment désiré. L'image de la Bienheureuse dérobée par un voile était dressée dans une grande

niche, ou un grand enfoncement au fond de l'abside, de manière à être vue par tous. L'image a été découverte au milieu d'une grande illumination formée par une grande gloire sur les côtés de laquelle apparaissait une suite de couronnes de lumières surmontées par une couronne plus grande. On a entonné le *Te Deum*, pendant que l'on mettait en branle toutes les cloches de Saint Pierre. L'évêque d'Orléans a dit l'oraison, et célébré la messe solennelle de la bienheureuse.

« Le Pape n'assistait pas à la proclamation du décret de béatification, mais il vint le soir, précédé de la cour Pontificale des évêques, des Cardinaux, porté sur la *Sedia Gestatoria*, bénissant la foule. Il a vénéré l'image de la bienheureuse après un salut solennel.

« Le lendemain, les Postulants vont le remercier ordinairement au Vatican et il répond. Il y a eu ici dérogation, le Pape a voulu répondre à la belle allocution de l'évêque d'Orléans, dans l'église Saint Pierre. Il l'a fait en français par une magnifique réponse qu'on a pu lire dans les journaux ; j'étais de manière à ne pas perdre un mot tant des remerciements de Mgr d'Orléans que des paroles de sa Sainteté Pie X s'était exercé à lire en français et avait dit cette touchante parole : « *je sais bien que je lis mal, mais on me le pardonnera* ». Il voulait donner à la France et à la Pucelle cette marque d'intérêt. Il aime l'une et l'autre d'un amour de prédilection.

« Quoique Jeanne soit seulement bienheureuse, sa fête sera, m'a-t-il dit, étendue à toute la France et aux colonies et il ne demande que deux miracles pour la canoniser, et étendre sa fête à l'Église Universelle

« Avant la cérémonie du lundi, je fus prévenu de me rendre chez **M. Herzog, le Postulateur**, que nous allions nous rendre au Vatican. Je ne m'attendais à rien de tout cela et je n'avais acheté aucun objet à faire bénir à sa Sainteté. Je me rendis à la Procure de Saint Sulpice où des voitures étaient prêtes pour nous porter au Vatican, Mgr d'Orléans, Mr Herzog et 8 ou 10 personnes. Nous attendîmes assez longtemps dans les salons ; le Pape a-t-on dit s'exerçait à la lecture de son discours. Nous fûmes introduits dans son cabinet de travail. Il était debout, un grand vicaire d'Orléans ayant dit que je faisais péniblement les genuflexions, le Pape, par un signe exprima

qu'il m'en dispensait, et j'étais à genoux près de sa table, le plus rapproché de sa personne.

« Il me dit en latin : " **Que Dieu vous récompense de vos travaux, vous avez fait une œuvre bonne et utile ou agréable**, (je ne me rappelle pas le qualificatif, mais la note indique que c'était un de cela), **pour la France, pour l'Église et pour moi** ". J'étais tellement saisi que je ne trouvai pas un mot à répondre.

« Il passa ensuite à d'autres et notamment à M. d'Estidues, infirme que Mgr. d'Orléans avait demandé à introduire avec quelques autres. L'audience qui avait duré 10 ou 12 minutes prenait fin, je me jetai à genoux près de son bureau auquel il était revenu et lui demandai en latin une bénédiction particulière pour ma famille, la Province de Toulouse, les pères et les frères de Bordeaux. Il me l'accorda très ample. Je m'étais oublié moi-même, Sa Sainteté ajouta : et aussi pour vous, " *pro tibi* ". Le Pape ajouta : *ora pro me*, priez pour moi, à quoi je répondis : je le fais chaque jour très Saint Père.

« Et voilà, chère nièce, **le grand bonheur de ma vie** que certes on n'aurait pas prévu, quand je venais au monde sur les coteaux de Py, et prenais ma part des travaux de la maison comme d'accompagner le berger ou de surveiller les bœufs en lisant, à la Combe ou au pré de la fontaine. À Dieu seul la gloire et à nous de nous abîmer dans notre néant, car, dit l'apôtre : " Si quelqu'un pense être quelque chose, vu qu'il n'est rien, il se berne lui-même ".

« J'ai depuis fait bénir, par sa Sainteté, médailles et objets de piété. À une heure déterminée on lui porte chaque jour des objets à bénir. J'aurais eu une raison qu'il serait trop long d'exposer pour demander **une autre audience qui, me disait-on, m'aurait été accordée volontiers**, une timidité que je me reproche, de l'affaire à lui soumettre, mais plus encore pour ne pas abuser de sa bonté, ainsi qu'on le fait trop, je n'ai pas voulu prendre sur des instants dus à l'univers entier, j'ai préféré me priver du plaisir d'offrir à la maison des gravures signées de sa main que de l'achever par un dérangement importun.

« Pie X en effet est fort bon. L'impression qu'il a produite sur moi quand il nous a reçus est celle de l'un de ces bons doyens d'autrefois

qui recevaient avec une grande cordialité, mais très simple. Il est d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, ni maigre ni obèse ; son teint est un peu noir, il porte comme un fond de tristesse tous les coups portés à l'Église — et elle en reçoit tant et de si profonds, atteignant son cœur qui les ressent très vivement. **La béatification de Jeanne d'Arc a fait briller un rayon de joie sur sa figure.** On le voyait quand il traversait la foule bénissant du haut de la *sedes gestatoria*, ou chaise portée par quatre porteurs... »

EXPULSION DES JÉSUITES

Lettres du Père Ayroles à ses parents à Py Loubressac ; relation écrite par l'abbé Louis Ayroles alors curé de Mercuès département du Lot et son frère cadet.

Juin 1880 – Exécution des infâmes décrets du 29 mars ; crochetage des maisons religieuses non approuvées et expulsion (*manu militari*) des religieux.

Le père Jean Baptiste était alors dans la maison de Vals près du Puy. La veille, il avait été envoyé comme gardien à la maison de campagne à Mons, aussi n'eut il pas l'honneur comme ses confrères d'être expulsé.

Le crochetage de la maison dura plusieurs heures, un bataillon de la garnison du Puy avait été commandé pour protéger les expulseurs. Quatre-vingt pères environ eurent l'honneur de sentir sur leurs épaules la main du gendarme ou du commissaire de police employé à cette triste besogne et d'être expulsé de leur cellule, et ne cédèrent qu'à la force. À mesure que les pères étaient conduits hors de la maison ils étaient recueillis par des Messieurs de la ville qui leur offraient le bras.

Lorsque l'expulsion fut terminée, tous les religieux escortés par une foule sympathique, et par le bataillon formant la haie, prirent la route du Puy recevant sur tout le parcours des acclamations et des fleurs. Ils se rendirent à la cathédrale où le Révérend père recteur repris la sainte messe qu'il avait interrompue à Vals (il était au bas de l'autel lorsqu'on vint lui annoncer l'arrivée des crocheteurs, 4 heures du matin). Jamais foule plus nombreuse n'avait rempli l'enceinte de la basilique.

Pour plus amples détails voir les lettres ci-jointes du père Jean Baptiste. Je les transmets pour perpétuelle mémoire.

.....

30 Juillet 1880,
3 Heures Le Puy

Ce qui vous intéresse le plus dans l'exécution des décrets dont les journaux nous apportent le récit, c'est sans contredit la maison de Vals — La divine providence n'a pas voulu que celui qui vous intéresse ait eu l'honneur de la persécution et de l'expulsion. Il n'en est pas digne. Le 29 au soir, il allait coucher à la campagne muni d'une procuration des propriétaires. Il y est encore et n'a rien vu, mais il sait toute chose, vous pensez bien.

Durant tout le soir, immense affluence à l'église et indicibles témoignages de dévouement ; dès le 28 au soir les avocats les mieux posés de la ville et les plus honorables personnages du Puy couchaient dans la maison, même précaution le 29.

Ce matin dès 4 heures, la maison était cernée par un piquet de soldats disséminés sur toutes les avenues — brigades de gendarmerie, et escouades de commissaires de police. Le révérend père Recteur, les avocats et les avoués protestent en bonne et due forme contre l'invasion de la maison. Ceux qui l'habitaient étaient dans leurs cellules ; ils ont refusé de sortir autrement que par la force, on a dit qu'un agent de police et un gendarme les prenaient par le bras et les conduisaient dehors où ils signaient une protestation. Les messieurs les accueillait dans la rue ou plutôt l'avenue qui est fort large, un bouquet de fleur à la main. Ils se sont attendus les uns les autres durant l'évacuation qui a duré trois heures. Quand tout a été vidé sauf trois ou quatre missionnaires qui ont permission de résider, le groupe des expulsés et ce que la ville compte de plus honorable s'est dirigé vers la cathédrale, elle était comble, les larmes dans tous les yeux.

Le R.P. Recteur a annoncé qu'il allait célébrer pour l'Église, pour la France, les amis et demander la conversion des ennemis. Au sortir on s'est partagé dans les gîtes qui sont disséminés dans de très bonnes familles, toutes celles qui désiraient en avoir n'ont pas pu en obtenir. P. Baptiste n'a brillé que par son absence — les pauvres où glorieux per-

sécutés en sont là.

À plus tard d'autres détails. Bénie soit et exaltée la volonté de Dieu.
À demain inutile de vous dire tout ce que l'on sent.

.....

2 juillet 1880.

Mes biens chers Parents,

Quand ma lettre vous arrivera vous aurez su par les journaux tout ce que je sais moi-même, et au delà, car dans la position où je me trouve, j'ai fort peu de nouvelles, ne voyant personne.

Une procuration en bonne et due forme des propriétaires m'établit gérant de la propriété de Mons, un vaste château ou pendant plus de quinze jours logeaient plus de cent personnes disséminés dans les dor-toirs, et ou pendant la guerre, il y avait plus de 200 blessés. Autour d'un magnifique enclos cultivé et dont l'orage épouvantable d'hier n'a fait que coucher les blés, je pus m'y établir le 29 au soir et donnai des ordres pour que l'on fermât les portes et qu'on n'ouvrit que sur ma per-mission. J'étais et je suis encore dans la position de laisser briser les portes si les agents veulent violer mon domicile. Je les ai attendu fort inutilement jusqu'à aujourd'hui, 9 h du matin, et il est à peu près cer-tain qu'ils ne se hasarderont pas encore à commettre pareil attentat.

Avec l'autorisation de Monseigneur, depuis 40 ans, une chapelle ap-partenant au château, s'ouvre au public qui y pénètre par une petite terrasse qui est encore propriété du château, les gens de la maison y entrent par la sacristie qui est à l'intérieur. Il parait que dans la jour-née les agents doivent mettre les scellés sur la porte extérieure ce qu'ils pourront faire sans que je le sache. Le délit sera d'ailleurs facile à cons-tater et porte ses preuves avec lui.

Le village est très sympathique et verra avec une grande colère la fermeture de cette église ou sans se déplacer ils avaient la messe au moins tous les dimanches avec prédication. Les pères de Vals allaient souvent travailler à Mons ou faire retraite, ils prêchaient, confessaient, disaient la messe en sorte que rien n'est plus commode pour eux, le ma-tin même j'ai donné 30 où 40 communions à des personnes que j'ai con-fessé hier soir.

Le village de Mons compte deux cent habitants, avec celui d'Ours il forme la commune de Mons-Ours, mais il n'est pas paroisse, il dépend d'une des paroisses de la ville celle des carmes dont il est éloigné une fois et demi comme de Lacan à Py ; c'est à monter constamment en revenant de la ville, Vals est encore plus éloigné, il faut 50 minutes d'une maison à l'autre.

Voilà pour ma personne si ma position se prolonge elle est on ne peut plus délicieuse au point de vue des agréments de la vie — du lait, d'excellentes salades, des pommes de terre et il ne sera pas impossible de se procurer le morceau de viande, la cave n'est pas vide. N'étaient les peines de cœur, ce serait un paradis terrestre car j'ai des livres et le papier à lettres qui me manque en ce moment m'arrivera aussi. Provisoirement adressez-moi vos lettres ainsi : M. Ayroles, prêtre, chez Monsieur le Curé des Carmes au Puy en Velay Haute Loire.

Voici maintenant ce qui s'est passé à Vals. D'abord notre église dédiée au Sacré-Cœur a été extraordinairement fréquentée. Les dimanches pour la prédication qui a lieu à 6 heures du soir et qui est suivie du Salut, elle était comble dès cinq heure et les hommes ne manquaient pas, au fur et à mesure que le jour fatal approchait on venait plus nombreux non seulement de la ville mais des paroisses fort éloignées. Au confessionnal dans l'église, c'étaient des pleurs, des sanglots qui m'ont fait pleurer bien souvent moi-même qu'au moins les ennemis ne prennent pas ces pleurs pour eux ; j'espère bien de la grâce de Dieu qu'ils ne feront pas plus pleurer que trembler ; mais je n'y tiens pas en voyant combien savent aimer les fidèles de toute condition, grands et petits. Ils ont dépassé et dépassent tout ce que nous pouvions attendre.

Dimanche dernier toute la paroisse de Vals est venue en procession à notre église, des bouquets de fleurs en main, une vaste table était dressée dans le sanctuaire, elle en a été couverte. Nous avons ignoré jusqu'au dernier jour quand et comment s'exécuteraient les mesures — mais dès le 28 au soir le 1^{er} avocat de la ville, un avoué et plusieurs messieurs étaient là pour être témoins et pour que l'acte fut dressé — de partout offres d'hospitalité on n'a eu que l'embarras du choix. Les amis se sont succédé, relevés les uns les autres toute la journée du 29 — j'ai quitté Vals à 7 h ½, nous avons expédié nos malles toute la journée du 29 dans les maisons d'amis sur la route de Vals au Puy (12 minutes) la mienne y est encore, ne sachant pas jusqu'où se porterait la

violence et ou s'arrêterait l'iniquité, nous avons expédié un certain nombre d'objet précieux. Rien de triste comme un déménagement fait soudainement, d'ailleurs les exercices de la communauté se continuaient régulièrement, après le souper toute la communauté s'est rendue au cimetière qui est dans l'enclos et l'on a prié pour les chers et très honorables morts que j'ai connu presque tous, il y en a trente ou quarante ; et l'on s'est retiré dans les chambres ou vous jugez bien que l'on n'a pas dormi.

On s'attendait à voir la maison cernée de bonne heure ce qui n'a pas manqué. Dès 4 heures des gendarmes se postaient aux extrémités de la maison pour intercepter la circulation et écarter tant qu'il se pouvait les amis. Des soldats étaient disséminés le long de la route avant une grille qui ouvre sur un escalier de dix ou douze marches par lesquelles on monte sur un grand palier sous arceaux et on entre dans l'église qui est en face ou en tournant sur main gauche dans la maison, il y a deux grandes portes à ouvrir, l'une conduit aux parloirs, l'autre introduit dans la clôture religieuse ou les femmes ne peuvent jamais entrer.

Le commissaire central avec d'autres agents a sonné dès quatre heures à la grille. Le portier a répondu que ce n'était pas encore l'heure d'ouvrir et l'a fait attendre un quart d'heure. On a ouvert la grille et le R. P. Recteur qui disait "*introibo ad altare Dei*" au moment où le portier allait le prévenir s'est déshabillé, et s'est trouvé là avec les messieurs.

— Qui êtes-vous ? a-t-il demandé en ouvrant la 2^e porte qui mène au parloir.

— Le commissaire central de la police

— Votre titre ?

— Vous voyez mon écharpe, elle témoigne suffisamment.

— Que venez-vous faire ici ?

— Exécuter les décrets du 29 Mars.

— Montrez-moi votre mandat par écrit,

— Je n'ai pas,

— Vous devez en avoir.

(Le préfet n'avait pas voulu en donner pour se sauvegarder lui-même le plus possible).

Le R.P. Recteur :

— Je ne connais pas les décrets du 29 Mars. Il n'y a pas de loi qui

nous atteigne.

— Au nom de la loi ouvrez,

— Je n'ouvrirai pas.

— Que ces messieurs se retirent.

— Nous ne nous retirerons pas, nous sommes dans notre droit et nous sommes ici comme témoins.

— Ouvrez au nom de la loi.

— Il n'y a pas de loi qui me commande d'ouvrir.

— Je vous donne une demi-heure.

— Je n'ouvrerais pas plus dans une demi-heure que maintenant.

Le commissaire central qui était accompagné d'une escouade d'agent en a envoyé un chercher un serrurier. Il a fallu s'adresser à trois, m'a-t-on dit, aucun n'a voulu, on a fini par ordonner à l'un d'eux qui a envoyé un de ses ouvriers. La porte a été forcée et le commissaire et ses agents sont entrés dans la clôture.

Là, le commissaire a demandé au Père supérieur de faire descendre ses religieux pour leur signifier l'ordre de disposition. Le R.P. recteur s'y est refusé et a répondu qu'il n'avait rien de semblable à leur faire connaître. Le commissaire a insisté et a semblé fort contrarié de ce refus.

Il a fallu commencer par vider les chambres. Le commissaire avec quelques agents ouvrait chaque cellule, sommation au nom de la loi à sortir, refus des religieux et protestation de n'obéir qu'à la force. Le commissaire ou un agent mettant la main sur le religieux et le conduisant du 1^{er} ou du 2^e jusqu'à la porte.

La forban besogne a durée trois heures, ou bien près. Les agents et les gendarmes étaient on ne peut plus peiné. Ils ne voulaient pas s'exposer à mourir de faim en renonçant à leur plan ; et ils se résignaient à jeter à la rue des vieillards dont la vie s'est passée à faire le bien.

Des Messieurs suivaient le Père et lui prenaient le sac de lustrine que vous connaissez. Quand il avait mis le pied dans la rue, des messieurs qui avaient passé à travers la haie de soldats, se pressaient autour du sans gîte lui offrant des bouquets de fleurs et le comblaient de leur marque de vénération

Nota. J'en étais là ce matin à 11 heures. Je reprends le soir à 9 heures.

Un de ces excellents Messieurs est venu me voir, j'ai reçu la visite de quelques bonnes demoiselles de la ville qui m'ont porté des journaux — elles se chargent de vous expédier *l'Écho du Velay* ainsi qu'au Curé de Mercuès. Vous verrez tout ce qui me resterait à vous dire.

Monsieur Aimé Giron est un de mes fort intimes amis. Si j'ai des besoins j'emprunterai sous caution de ma famille car je sais bien que vous ne souffrirez pas que je reçusse pour mon usage personnel, d'autre que de vous des sommes tant soit peu considérables. Les offres ne m'ont pas manqué et je ne voudrai pas me séparer des frères que la religion m'a donné. Je n'ai rien accepté que pour la communauté. Actuellement environ de 70 à 80 religieux sont disséminés dans les familles — plusieurs se plaignent de ne pas en avoir ou de n'en avoir pas assez.

Le Puy s'est montré admirable au delà de toute expression. Les religieux se sont attendus malgré les efforts de la gendarmerie qui aurait voulu qu'au lieu de stationner près de la maison, dans un lieu fort propice, ils se fussent disséminés au fur et à mesure que le commissaire les conduisait à la rue. Une réponse énergique revendiquant le droit de stationner dans la rue où on les jetait a fait cesser cette atroce tracasserie.

Le R.P. recteur est sorti le dernier. Il a été accueilli par une magnifique ovation. Les Messieurs environ deux cent, mais absolument ce que le département compte de plus honorables se sont partagés les 80 religieux portant leur sacs, leurs bouquets de fleurs etc. etc. Sitôt que les gendarmes et les soldats n'ont pu empêcher. Cela a été un cortège qui a été grossissant toujours.

On avait eu la pense de se diriger à la cathédrale située comme qui dirait à demi côté de Rieuzal en que Vals soit à Pauliac seulement la hauteur est un pain de sucre. La vieille basilique a été trop étroite rien n'égalait la beauté du défilé dans la grande rue qui monte à la cathédrale. Une pluie de fleurs tombait sur les confesseurs, tous les yeux ruisselaient de larmes. Il a été providentiel que le R.P. recteur n'eut pas eu le temps de dire la messe, il l'a célébré et a prononcé les significatives paroles que rapporte le journal. Les jeunes religieux ont chanté le *Magnificat* et un cantique et ont communié.

Une vieille servante retirée est venu me voir le jour même à Mons. La pauvre fille avec quelques compagnes était à Vals avant les gen-

L'ÉPIPHANIE DU CHRIST-ROI ET LA MISSION DE JEANNE D'ARC

DOM ARMAND CLERC, MOINE DE LIGUGÉ

PRÉFACE DU R. P. AYROLES

Levavi oculos meos in montes unde veniet auxilium mihi

J'ai levé les yeux vers les montagnes pour savoir d'où me viendra le secours.

Le secours viendra de la reconnaissance individuelle et sociale de la Royauté du Sacré-Cœur sur les familles et les nations, de l'autorité divine et souveraine du Seigneur qui a fait le ciel et la terre.

<i>Audiant gentes : doceat Puella</i>	Que les nations soient attentives à l'enseignement de la Pucelle
<i>Gentium Regis sacra iura Christi,</i>	Touchant les droits sacrés du Christ Roi des nations.
<i>Et Deum verum, Dominumque regum Orbis adoret.</i>	Et que l'univers adore en Lui le vrai Dieu
D. A. C.	Et le Seigneur des rois.

Le 6 janvier 1412, en la nuit de l'Épiphanie, naissait à Domremy-sur-Meuse-en-Bassigny, au diocèse de Toul, une enfant prédestinée. Son père avait nom Jacques d'Arc et sa mère Isabelle Romée. À ce moment « chose merveilleuse, les pauvres habitants du lieu furent saisis d'une joie inconcevable. Ignorant la naissance de la jeune fille, ils courent les uns chez les autres, se demandant ce qui est survenu de nouveau... » Bien plus, « les coqs, comme hérauts de cette nouvelle joie, éclatent en chants qu'on ne leur connaissait pas, ils se battent les flancs de leurs ailes, et, presque deux heures durant, on les entend pronostiquer le bonheur de cette nouvelle naissance »¹.

¹ Lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan. R.P. J.-B. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, II, 242. Ce qui nous est ici raconté en détail est confirmé d'une façon implicite par de nombreux témoignages et spécialement par la conclusion des docteurs de Poitiers, Gerson dans son traité *sur la Pucelle* déclare que « les circonstances de sa première enfance et de sa vie ont été l'objet de recherches, d'études longues et profondes de la part de nombreux explorateurs ».

Cette enfant dont la naissance privilégiée ressemble, par la joie qu'elle répand aux alentours, aux nativités de saint Jean-Baptiste et de Notre-Seigneur, c'est l'« ange » précurseur du Christ-Roi, chargé d'aplanir les voies de son retour au « saint royaume de France » et d'en offrir la couronne à son vassal et lieutenant Charles VII ; c'est le héraut qui a pour mission de préparer, par la leçon de toute sa vie, l'avènement du règne universel du Sacré-Cœur.

Les circonstances de la naissance ou de la vie des personnages destinés à une mission spéciale, sont déterminées par la Providence de façon à servir par elles-mêmes de profonds enseignements. Il semble en être ainsi des circonstances, non seulement de la vie, mais encore, et surtout, de la naissance de Jeanne d'Arc : sa mission était de rappeler au monde la Royauté universelle du Christ, et Dieu la fit naître en la fête de l'Épiphanie, jour précis de la manifestation des droits de l'Emmanuel sur les princes et les nations¹.

(Ayroles, I, 27). Ces recherches ont été surtout multipliées et approfondies à l'examen de Poitiers. « Le roi, dit le chroniqueur de Tournai, observa selon son conseil de Poitiers, envers ladite Pucelle... probation de prudence humaine et inquisition de signe de Dieu par oraison... , et de sa naissance et vie furent oyés plusieurs choses merveilleuses conformantes à vérité ». (Ayroles, III, 620). Or voici le jugement des docteurs de cette ville sur ce qu'on racontait de la naissance de Jeanne. « De sa naissance et de sa vie, plusieurs choses sont dites comme vraies ». Les témoignages contemporains sont unanimes sur ce point. Après le chroniqueur de Tournai, voici ce que dit Mathieu Thomassin dans son *Registre Delphinal* (bibliothèque de Grenoble) : « De sa naissance, de sa vie, plusieurs choses merveilleuses ont été dites comme vraies ». Eberhard de Windecken, secrétaire de Sigismond, dit à son tour : « Et sur sa vie et sa naissance et sa conduite, beaucoup de choses merveilleuses ont été dites qu'on a tenues pour vraies ». (Ayroles, IV, 270). Ou dans *Vie de Jeanne d'Arc* de Guido Gørres, trad. Léon Boré). Un poème latin anonyme, contemporain de la Pucelle au dire de Quicherat, a recueilli la renommée de cette naissance, mais pour la grossir avec peu de bonheur et fort peu de discrétion. Il fait gronder le tonnerre, frémir la mer, chanter et danser les peuples stupéfiés de leur joie.

*« Cujus origo datis, si famæ credere dignum est,
Claruit indiciiis, superiorum pendulus orbis
Insonuit tonitru, fremuit mare, terra tremiscit,
Æthera flammavit, mundus sua signa paravit
Lætitiæ, novus ardor agit, formidine mixta
Mirantes populos... »* (Ayroles, IV, 338).

¹ C'est probablement par une nouvelle disposition de la Providence que le dé-

cret d'héroïcité des vertus de la Vénérable a été promulgué en cette même fête de l'année 1904 ; sans les graves événements de la succession au Pontificat, il eût été rendu en août ou septembre 1903, et le merveilleux rapport entre l'Épiphanie du Christ-Roi et la mission de la Pucelle eût peut-être passé inaperçu. Ce décret, au contraire, nous le signale, dans un passage remarquable : « Ce jour, y est-il dit, où le Dieu sauveur se manifesta aux nations par une étoile, vit aussi naître la Vénérable servante de Dieu, **DESTINÉE À ÊTRE UN JOUR COMME UNE FLAMME BRILLANTE DANS LA JÉRUSALEM TERRESTRE ET DANS LA JÉRUSALEM CÉLESTE** ». Le Saint-Père nous enseigne donc que l'héroïque servante de Dieu est sur le point de s'élever au firmament des saints canonisés avec la destinée de rayonner sur toute la saints Église et sur le monde entier. Et, pour hâter l'accomplissement de ces espérances, Pie X souhaite que la France chrétienne apprenne à demander avec confiance, dans les circonstances si troublées qu'elle traverse, la paix et la justice à celle à laquelle l'Église décerne la gloire de la félicité ».

Le naturalisme a eu raison de Jeanne d'Arc durant sa vie, et il a, pour un temps, arrêté les desseins miséricordieux de Jésus-Christ, Roi des nations sur la France et le monde. Il a en jusqu'ici raison de son influence posthume en empêchant, par la calomnie et le mensonge, les effets libérateurs des enseignements de sa mission.

Espérons que désormais les rôles vont être rétablis et que le temps viendra bientôt pour la Vénérable de **trionpher du naturalisme et du libéralisme**. Le Concile du Vatican, après avoir défini l'origine divine de la constitution monarchique de l'Église devait traiter dans sa seconde partie des devoirs des sociétés humaines envers l'Église et du droit de Dieu sur ces sociétés. Mais les esprits que l'œuvre accomplie avait effrayés étaient moins prêts encore à en reconnaître les conséquences. L'heure opportune de la reprise du Concile du Vatican approche-t-elle ? En tout cas, il y a au moins lieu, aujourd'hui d'espérer que, sous le patronage de la sainte Église, le caractère doctrinal et social de la mission de Jeanne d'Arc sera remis en pleine lumière, que la Pucelle achèvera du haut du ciel ce qu'elle commença sur la terre et qu'elle **rendra, par des moyens que Dieu connaît non seulement aux individus, mais à la France, mais aux nations, Jésus-Christ-Roi**. C'est ici qu'il convient de rendre justice à l'Archiconfrérie de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur. Cette œuvre, fondée en 1863 au monastère de la Visitation de Bourg-en-Bresse (Ain), a beaucoup contribué à préparer les esprits à comprendre la doctrine de la Royauté de Jésus-Christ et à faire désirer le règne social et réparateur du Sacré-Cœur.

Le R.P. J.-B. Ayroles à qui revient, en grande partie, l'honneur d'avoir rendu dans sa belle réalité à l'histoire l'auguste figure de la vraie Jeanne d'Arc, prépare, sous ce titre : *La Vénérable Jeanne la Pucelle, preuve et exposé de la foi*, un ouvrage, qui contribuera à mieux faire connaître encore l'imposante grandeur de la Pucelle. Vraiment unique après la Vierge, comme on l'a dit, et qui

La double analyse du grand enseignement de l'Épiphanie et de celui de Jeanne d'Arc montrera que la mission de la Vénérable a eu pour but principal de rappeler aux rois et aux peuples la doctrine même de l'Épiphanie, la doctrine de la Royauté du Christ de qui découle toute autorité sur la terre¹.

I. DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉPIPHANIE.

Dans la solennité de l'Épiphanie, l'Église célèbre la manifestation de la Royauté du Christ aux représentants des nations². Elle nous montre

ne pourra manquer par contrecoup de hâter la cause de la béatification ou de la canonisation de la Vénérable. De cet ouvrage, l'idée mère est celle-ci : **la Pucelle suscitée pour établir d'une manière palpable la permanence, par l'Église, de l'Homme-Dieu, roi et source du droit pour les peuples et les particuliers, au sein de l'humanité.**

¹ Le règne de Dieu, tel qu'il ressort de la prédication de Jésus et tel que l'ont conçu les apôtres, peut se définir : La nouvelle alliance, les relations nouvelles établies par Jésus-Christ entre Dieu et les hommes, relations commencées dès maintenant par la foi et consommées à la fin des temps par la béatitude éternelle. Jésus est roi : Il est entré par la résurrection en possession de Sa royauté, ses sujets combattent sur la terre contre les ennemis de Son règne et du règne de Son Père ». (A. de Boysson, *Le règne de Dieu d'après l'Évangile*, dans *Revue pratique d'Apologétique*, 15 avril 1907 ; IV, 67). Et l'établissement de ce règne sur la terre est, selon l'enseignement de saint Paul, le fondement indispensable de la paix des peuples, du progrès des sociétés et du bonheur des individus.

² Il y aurait un travail des plus instructifs à faire sur la Royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après la sainte Écriture et la tradition. On y montrerait que lorsque les hommes eurent méconnu la Royauté suprême de Dieu qui les avait faits à Son image rois de la création, et que les nations furent tombées dans les hontes et les tyrannies du paganisme, le Seigneur se choisit un peuple dont Il serait le Roi par excellence, et qui préparerait le monde à la restauration de sa Royauté universelle en la personne de Son Fils, le Verbe fait chair. Puis, parcourant le Nouveau Testament, on ferait ressortir par les propres expressions des écrivains inspirés combien essentielle à la mission de Jésus était l'établissement, sur la terre, du règne de Dieu, en Sa personne. Annoncée dans l'Ancien Testament, symboliquement reconnue le jour de sa Manifestation en la fête de l'Épiphanie, cette royauté fait l'objet d'un enseignement progressif et fréquent de Jésus : durant tout le cours de sa vie publique le Sauveur revient avec une prédilection marquée sur le royaume des cieux ou royaume de Dieu qu'Il vient établir sur la terre et qui aura son pro-

L'ÉPIPHANIE DU CHRIST-ROI ET LA MISSION DE JEANNE D'ARC

les Mages venant reconnaître officiellement, au su même d'Hérode et de Jérusalem, la Royauté souveraine et universelle de Celui qui est déjà, par droit de naissance, roi des Juifs.

Engendré avant l'aurore et avant les siècles, nous dit-elle, le Seigneur, notre sauveur, apparaît aujourd'hui. L'étoile prédite par Balaam (Num. 24, 17), est apparue aux Mages. « En la voyant ils se dirent l'un l'autre : Voici le signe du Grand Roi ; allons et cherchons-Le ; offrons-Lui l'or, l'encens et la myrrhe. Cette étoile brille comme une flamme et manifeste le Dieu Roi des rois ; les Mages l'ont vue et sont venus offrir leurs présents au Grand Roi ». C'est bien le Seigneur des seigneurs, le *Dominator Dominus* qui vient aux nations en cette fête de sa Royauté, « et son règne est dans sa main ainsi que la puissance et l'empire ».

Il a trois titres indiscutables à cette Royauté suprême : Il est Dieu le Verbe par qui toutes choses ont été faites et de qui tout dépend ; Fils de Dieu fait Homme, Il a reçu de Dieu son Père les nations en héritage ; enfin, par sa vie mortelle, ses souffrances et sa Passion, Il est le sauveur du monde.

L'Église a déjà proclamé ces trois titres à Noël¹ ; en la fête des Lu-

longement bienheureux dans l'éternité. Pendant les quarante jours qui suivirent Sa résurrection c'est le sujet principal de Ses entretiens avec Ses disciples (Actes, I, 3) ; si bien qu'au jour de Son Ascension ils Lui demandent si Son intention n'est pas de rétablir le royaume d'Israël dans le temps où Il leur enverra le Saint-Esprit. Comparer les offices de l'Ascension et de l'Épiphanie : l'idée de la Royauté du Sauveur y est en grand relief.

¹ Dès les premières Vêpres, elle disait au peuple fidèle : « Demain sera effacée l'iniquité de la terre, et le Sauveur du monde régnera sur nous. Lorsque le soleil se sera levé au ciel, vous verrez le Roi des rois qui procède du Père ».

Les textes du Jour de Noël où l'Église mentionne les titres de Jésus à la Royauté ne manquent pas ; voici les principaux :

« Chantons le Christ-Roi (*Christum Principem*) – Le bienheureux auteur du monde – revêt un corps de servitude – pour sauver de leur perte, en délivrant la chair par la chair, ceux qu'Il a créés ». (Hymne des Laudes)

« Une jeune mère a enfanté le Roi dont le Nom est éternel... » (Laudes, 2^e ant.)

« Aujourd'hui vous est né le Sauveur du monde ». (Id. , 3^e ant.)

« Il sera appelé Dieu... » (Id. , 5^e ant.)

Voilà bien le Roi avec ses droits de Dieu et de Rédempteur. La sainte Liturgie affirme encore son droit d'héritier et de premier-né dans les psaumes 2 et 88 : « J'ai été constitué Roi sur Sion... Le Seigneur M'a dit : Tu es Mon fils, Je T'ai

mières, c'est leur manifestation aux Mages qu'elle nous met sous les yeux. En offrant à Jésus l'or, l'encens et la myrrhe, ils reconnaissent et proclament son haut domaine sur la création, ils nous enseignent que l'or et les richesses de la terre doivent, en définitive, être mis au service du Créateur et que les lois et la volonté humaine, sont essentiellement soumises à la loi et à l'autorité de Dieu, notre Rédempteur.

La sainte Liturgie, par l'application qu'elle fait aux Mages de la prophétie d'Isaïe dans l'Épître de la Messe et du psaume 71 à l'offertoire, nous enseigne clairement que leurs hommages au Christ-Roi sont les prémices de ceux de toutes les nations, appelées à entrer un jour dans la société de l'Église.

Aussi bien, durant tout l'office de l'Épiphanie, l'Église ne cesse-t-elle d'exhorter les nations à suivre l'exemple des Mages. « Le jour sanctifié a brillé, venez, nations, dit-elle, et adorez le Seigneur. — Venez, ô patries des peuples, venez apporter au Seigneur l'honneur et la gloire dus à son Nom... , dites parmi les nations : le Seigneur a régné. — Le Seigneur a régné, que la terre soit dans l'exultation. Le Seigneur a fait connaître Son salut, Il a révélé Sa justice aux nations (4^e repons. , ps. 95, 96. Antienne du ps. 97, tirée du v. 2 de ce psaume).

Dans le psaume 45, le Seigneur nous dit : « Méditez et reconnaissez que Je suis Dieu ; Je serai exalté parmi les nations, Je serai exalté sur la terre ». Et l'Église de s'écrier au psaume suivant : « Chantez à notre Dieu, chantez; chantez à notre Roi, chantez. Car Dieu est roi de toute la terre. Chantez avec sagesse. Dieu régnera sur les nations... Les Princes des peuples s'unissent au Dieu d'Abraham et dieux eux-mêmes par cette union, ils ont part à son autorité et sont élevés à un rang sublime ». (Ps. 46, v. 6-10).

À étudier de près l'enseignement de la solennité de l'Épiphanie ou des Lumières, on voit que le Christ doit régner sur tous les rois et sur

engendré aujourd'hui. Demande-Moi et Je Te donnerai les nations en héritage, et pour domaine les extrémités de la terre... Et maintenant, ô rois, devenez sages, instruisez-vous, juges de la terre ». (Ps. 2, v. 6-7-8-10.)

« Il M'invoquera : Vous êtes Mon père, Mon Dieu... – Et moi, Je ferai de Lui le premier-né, le plus élevé des rois de la terre... et son trône aura les jours des cieux », c'est-à-dire une durée sans limite. (Ps. 88, v. 26, 27, 29).

tous les peuples de la terre : « Toutes les nations que vous avez faites viendront se prosterner en adoration devant vous, Seigneur (Ps. 85). — Les rois de Tharsis et les îles apporteront des présents, les rois d'Arabie et de Saba apporteront des dons ; tous les rois de la terre L'adoreront, toutes les nations Lui seront assujetties » (Offertoire).

* * *

Ces prophéties, réalisées en partie¹ le jour des Mages, ont vu un accomplissement plus parfait trois siècles plus tard. Alors « les princes, dit Mgr Pie (*Œuvres*, V, 177), et avec eux tous les pouvoirs publics, sont entrés dans l'Église et aussitôt ils se sont appliqués à purifier la loi de ses souillures païennes, et comme ils avaient fait servir leur autorité au triomphe de l'erreur, ils ont reconnu qu'elle devait être désormais l'auxiliaire de la vérité ».

Un pas de plus était fait sous Charlemagne. Saint Léon en le couronnant chef du saint Empire, consacrait la chrétienté naissante. Avant Charlemagne, Théodose, après lui, les saints rois Alfred le Grand, Étienne de Hongrie, Henri II, Edouard le Confesseur, Ferdinand de Castille, Louis de France, tinrent en grande estime cette solennité de la Royauté de l'Emmanuel et firent passer dans la pratique ses enseignements sociaux. En France spécialement, les rois très chrétiens eurent longtemps coutume de présenter, à l'offertoire de ce jour, l'or, l'encens et la myrrhe, comme tribut au Christ-Roi.

Au meilleur temps du Moyen-Âge, la juste conception des droits divins, adaptée aux conditions de la société², fit échoir la Papauté, sur-

¹ *Fuerunt Magi legati et procuratores totius gentilitatis qui venerunt nomine regum omnium et subditorum, ut in Bethleem, ubi David per Samuelem in regem unctus fuerat, puerum Jesum Christum Regem regum et Dominum dominantium adorarent.* (S. Ildeph., hom. I. de Épiph.). « Les Mages furent les ambassadeurs et les représentants de toute la gentilité : ils vinrent au nom de tous les rois et sujets, à Bethléem où David reçut de Samuel l'onction royale, adorer Jésus-Christ enfant, Roi des rois et Seigneur des dominateurs ».

² L'affirmation de Jésus-Christ : « Tout pouvoir M'a été donné », écrit un théologien dans *L'Action Française* du 15 mars 1907, p. 458, ne se prête aucunement à l'exclusion de la puissance d'ordre temporel. Entre autres prophéties devant s'accomplir en la personne du Seigneur, un psaume annonçait qu'Il serait l'aîné, qu'Il serait élevé au-dessus des rois de la terre. Lors donc qu'Il a dit

tout à partir d'Innocent III (1198-1216) qui fut comme le régulateur des battements de cœur de l'Europe, la haute mission de contrôler la conduite des rois et des peuples. Malheureusement les désordres du XIV^e siècle, les luttes des Guelfes et des Gibelins, les difficultés nouvelles que fit surgir dans les rapports entre l'Église et les États le grand fait de la formation des monarchies, obscurcirent profondément dans les esprits la saine doctrine de la monarchie pontificale. Pour lors, la salutaire suprématie des Vicaires de Jésus-Christ sur les puissances de la terre était condamnée à disparaître. L'idéal opposé et tout païen de l'absolutisme césarien commença, en France, à prévaloir, en la personne de Philippe le Bel, dans la lutte qu'il engagea contre Boniface VIII (1303).

En effet, si un éloquent évêque (Mgr Pie, *Œuvres*, t. 1, p. 70 et sv.) a pu dire que le règne de saint Louis fut sans restriction le règne de Dieu par la justice, la charité, la liberté et la religion, il faut avouer que les légistes, pour le malheur des peuples et des rois, ne tardèrent pas à en détourner, dans une large mesure, les princes et les gouvernements.

La découverte des Pandectes de Justinien, à Amalfi (1135), avait favorisé la vogue des principes césariens du droit romain, et l'enseignement des Universités fit bientôt passer dans la pratique l'adage païen : « Tout ce qui plaît au roi a force de loi ».

Devenus l'appui des rois, les légistes et les parlements leur firent oublier que leur autorité ne prenait sa vraie force que dans l'autorité du Christ-Roi ; tout en restant du fond du cœur les fils dévoués de la sainte Église catholique, les rois très chrétiens prônèrent, en fait, le gallicanisme, et, à la fois servis et égarés par le désarroi du grand schisme, ils empiétèrent de plus en plus sur les droits de cette Église.

Cette déviation du principe d'autorité avait aussi gagné l'Europe ; elle y exerçait même encore de plus grands ravages. Les tendances in-

à Ses apôtres : « Comme Mon Père M'a envoyé, Je vous envoie », Il les investit d'un pouvoir spirituel et leur confère en même temps, dans l'ordre temporel une certaine puissance, nullement subversive des diverses autorités nationales, mais ordonnée en vue du rétablissement de la justice au sein de la société de droit naturel, pour faciliter le développement de l'autre société ayant comme but le bien spirituel. (D^r Bourdais, *Le droit politique du clergé*).

dividualistes et le naturalisme prirent bientôt d'immenses proportions. Sous ces atteintes la chrétienté s'affaissa en d'innombrables catastrophes. La France qui avait oublié son titre de fille aînée de l'Église, payait, dès la fin du XIV^e siècle, son infidélité par les désastres de la guerre de Cent ans. Encore un peu, elle devenait anglaise, et par suite peut-être, dans un avenir prochain, protestante.

C'est alors que Jésus-Christ, le roi des nations, la prit en pitié, ainsi que la chrétienté en ruines. Il lui envoya Jeanne d'Arc avec mission de la tirer de l'abîme puis de combattre l'individualisme et le naturalisme en rappelant les enseignements du grand jour de l'Épiphanie où Il la fit naître. Placée ainsi à l'entrée de l'époque où, par mille voies détournées, le naturalisme reprenait possession du monde européen, Jeanne allait, nouvelle étoile du Roi des rois, être une démonstration éclatante du surnaturel chrétien et de la doctrine sociale catholique qui ne laisserait aucune excuse à l'égaré des nations.

II. ENSEIGNEMENT DE JEANNE D'ARC SUR LA ROYAUTE DU CHRIST.

La première parole qui tomba des lèvres de la Pucelle, lorsque, vers l'Ascension 1429, elle se présenta devant Robert Baudricourt, fut la proclamation de la Royauté du Christ.

— *« Le royaume, lui dit-elle, ne regarde pas le Dauphin, il regarde mon Seigneur, cependant mon Seigneur veut que le Dauphin soit fait roi et tienne royaume en commende..., il sera fait roi malgré ses ennemis, et c'est moi qui le conduirai recevoir son sacre. »*

— Quel est ton seigneur ? lui demanda Robert.

— *C'est le Roi du Ciel, répondit-elle »*

(Déposition de Bernard de Poulengy au Procès de Réhabilitation. Ayroles, II, 234).

Impossible de mieux exprimer la Royauté suprême de son Seigneur Jésus, et la vassalité du futur roi. Charles n'étant pas investi par le sacre, le royaume « ne le regarde pas » encore. Dans le même entretien, Jeanne pria Robert de mander au Dauphin « de bien se tenir, de ne pas engager de bataille avec ses ennemis parce que son Seigneur, à elle, lui donnerait secours après la mi-carême » (Id.). L'avis fut négligé, et la défaite de Rouvray (11 février 1429) fut la réponse du suzerain lésé.

« Ce jour même, dit le journal du siège d'Orléans, la Pucelle sut cette déconfiture par grâce divine ». Elle l'annonça ainsi à Messire de Baudricourt : « *En nom Dieu, vous tardez trop à m'envoyer, car aujourd'hui le gentil Dauphin a eu, assez près d'Orléans, un bien grand dommage, et encore sera-t-il taillé de l'avoir plus grand, si vous ne m'envoyez bientôt vers lui* ». Le capitaine sut par après que ledit jour avait été quand le connétable d'Écosse et le seigneur d'Orval furent déconfits par les Anglais... (Chronique de la Pucelle), ce qui le décida d'envoyer Jeanne à Charles VII.

La royauté du Christ fut encore la première déclaration de la Pucelle au Dauphin lui-même.

« Gentil Dauphin, j'ai nom Jehanne la Pucelle et vous mande le Roy des Cieux que vous serez sacré et couronné à Reims et que vous serez Lieu Tenant du Roi des Cieux qui est Roy de France »

(Déposition de Jean Paquerel, confesseur de Jeanne. *La vraie Jeanne d'Arc*, IV, 229).

Cette magnifique déclaration est le commencement du long entretien secret terminé par le même enseignement : « *Moi, je te dis de la part de Messire que tu es vray héritier de France et fils du roy ; Il m'envoie pour te conduire à Reims y recevoir ta couronne et ton sacre, si tu le veux* ». C'est, remarque le R.P. Ayroles (*La vraie Jeanne d'Arc*, IV, 443), le suzerain qui par la plus débile des mains, conduira le vassal au baptistère de Reims.

Jeanne en venant au secours du Dauphin avait tout un programme divin.

« D'abord, dit Eberhard de Windecken, quand la pucelle arriva auprès dudit roi, elle lui fit promettre trois choses : la première de se démettre de son royaume, d'y renoncer et de le rendre à Dieu de qui il le tenait, l'autre de pardonner à tous ceux des siens qui avaient été contre lui, et lui avaient jamais fait de peine, la troisième qu'il s'humiliât assez pour que tous ceux qui viendraient à lui, pauvres ou riches, dans le but de lui exposer leurs demandes, fussent bien reçus, tant les ennemis que les amis »¹.

¹ Cf. Chronique de Morosini. (Ayroles, III, 58-45), où Pancrace Justigniani note **l'insistance de Jeanne sur cet oubli du passé**, demandant qu'on en fit promulgation solennelle, sous peine, d'être rejeté par Dieu, disait elle-même

Le clerc de Martin V raconte ainsi la façon piquante dont Jeanne obtint de Charles VII l'hommage du royaume de France au Christ-Roi : « Un jour, la Pucelle demanda au roi de lui faire un présent. La prière fut agréée. Elle demanda alors comme don le royaume de France lui-même, Le roi étonné le lui donna après quelque hésitation et la jeune fille l'accepta. Elle voulut même que l'acte en fut solennellement dressé et lu par les quatre secrétaires du roi. La charte rédigée et récitée à haute voix, le roi resta un peu ébahi, lorsque la jeune fille le montrant dit à l'assistance : « *Voilà le plus pauvre chevalier de son royaume* ». Et après un peu de temps, en présence des mêmes notaires, disposant en maîtresse du royaume de France, elle le remit entre les mains du Dieu tout-puissant. Puis, au bout de quelques autres moments, agissant au nom de Dieu, elle investit le roi Charles du royaume de France ; et de tout cela elle voulut qu'un acte solennel fut dressé par écrit¹. ».

Cette royauté du Christ, la Pucelle ne la proclame pas seulement devant le roi et son parti, elle la rappelle sans cesse aux Anglais, aux Bourguignons et à tous ses ennemis ; les titres de Seigneur et de Roi, « roi du ciel, roi de tout le monde », donnés au Christ, sont répétés à sa-

que **sa mission était un ministère, et qu'elle venait en faveur des pauvres et des déshérités.** (Ayroles, IV, 232, 176.)

¹ Ayroles, IV, 270. La déposition du duc d'Alençon, au procès de Réhabilitation, montre que Jeanne exposa au roi son magnifique programme et lui fit accomplir cette donation symbolique dès le lendemain ^a du célèbre entretien secret.

« À l'arrivée de Jeanne auprès du roi alors à Chinon, je me trouvais, dit-il, à Saint-Florent. Comme je chassais aux cailles, un de mes valets vint vers moi et m'annonça qu'était venue vers le roi une pucelle qui se donnait comme envoyée de Dieu. Cela me détermina à partir le lendemain à Chinon. J'y trouvai Jeanne en conversation avec le roi. Le lendemain Jeanne vint à la messe du roi ; en le voyant elle s'inclina. Le roi la conduisit dans un appartement. Il retint le seigneur de La Tremoille et moi qui parle et congédia les autres. Jeanne fit au roi plusieurs requêtes : l'une de ces requêtes fut qu'il fit donation de son royaume au roi du ciel, et qu'après cette donation le roi du ciel ferait pour lui ce qu'il avait fait pour ses prédécesseurs et le rétablirait dans l'état d'autrefois... L'entretien se prolongea jusqu'au diner ». Ayroles, IV, 192-193.

^a Note de L-H REMY : cette donation fut faite dès le lendemain est une invention de dom Clerc. Quand on vérifie dans Ayroles il n'est en aucun cas précisé que ce fut *donné* dès le lendemain. Ce ne fut que **la demande**. Dans toutes nos recherches le document le plus sûr est celui de R.P. Théotime de Saint-Just qui précise que cette donation eut lieu le 21 juin 1429 à 16 heures. Jeanne et Charles étaient alors à Saint-Benoît-sur-Loire.

tiété dans ses lettres (Ayroles, IV, 45, 52, 58. Lettres aux Anglais du 22 mars 1429, aux habitants de Troyes, et au duc de Bourgogne). Son langage offrait les mêmes formules. Jésus, pour elle, c'est le Roi du ciel, le Seigneur souverain au nom de qui elle agit premièrement. « *Rendez-vous au roi du ciel et au gentil roi Charles* », telle était, dit Perceval de Cagny, la sommation que Jeanne adressait aux places fortes. (Chronique, La vraie Jeanne d'Arc, III, 185, 181 et 140).

C'est que la donation par Charles VII du royaume de France au Seigneur Jésus n'était pas aux yeux de Jeanne lettre morte : cet acte avait établi solennellement devant l'armée française la suzeraineté du Christ sur Charles VII et sur le royaume de France. La Pucelle ne perdit aucune occasion d'enseigner et de proclamer cette suzeraineté aux ennemis mêmes du roi.

« *N'ayez point en votre opinion, écrit-elle aux Anglais dans sa première sommation d'Orléans, que vous tiendrez le royaume de France, de Dieu le roy du Ciel, fils de sainte Marie* ». (Id. , IV, 45).

C'est au Roi Jésus qu'elle sommait les ennemis de se rendre, quittes à obéir ensuite à Charles son lieutenant¹. Au duc de Bourgogne, elle va jusqu'à affirmer

« *de par le roi du ciel, son droiturier et souverain Seigneur, que tous ceux qui font la guerre audit saint royaume de France, font la guerre au roi Jésus, roi du ciel et de tout le monde* ». (IV, 58).

La royauté de Jésus-Christ sur la France, pour être spéciale, n'est pas exclusive. La Pucelle a encore affirmé et enseigné son universalité. Le suzerain de France est roi du ciel, et, par le fait, roi de la terre et du monde entier. « *C'est la volonté du roi du ciel et de la terre* », écrit-elle dans sa première lettre aux Anglais, que Charles recouvre le royaume de France dont il est vrai héritier. (III, 220). Au comte d'Armagnac qui la fait consulter sur le vrai Pape elle répond :

¹ Elle admonestait les gens au nom de Jésus et faisait les prêchements pour inviter le peuple à se rendre à Lui (Jésus), et à obéir au Dauphin. « Les gens du dedans quelque volonté qu'ils eussent de n'obéir ni au Dauphin ni à elle, étaient tous changés et sans courage, privés de toute puissance pour se défendre contre elle et se rendaient tout aussitôt ». (*Chronique dite des Cordeliers, ou abrégé d'Histoire universelle, de la création à l'an 1433, après Jésus-Christ*).

« Quand vous saurez que je suis à Paris, envoyez-moi un messenger par devers moi et je vous ferai savoir tout au vrai auquel (des trois papes) vous devez croire et ce que j'en aurai su par le conseil de notre droiturier et souverain Seigneur, roi de tout le monde... »

Dans sa lettre au duc de Bourgogne elle dit que faire la guerre au saint royaume, c'est la faire

« au roi Jésus, roi du ciel et de tout le monde ». (IV, 58-9).

* * *

Le grand étendard que la Pucelle fit peindre-selon les ordres divins que lui transmettaient ses saintes, était un symbole de la Royauté du Christ.

Un contemporain de Jeanne, peut-être Alain Chartier, lui prête, dans son poème latin anonyme, un long discours à l'adresse du Dauphin. Il lui fait dire entre autres choses : Je porterai un étendard sur lequel brillera l'image du Roi du Ciel. Tout autour fleuriront les lis. (Ayroles, IV, 340).

Outre un pennon de commandement orné d'une Annonciation, Jeanne fit faire deux étendards : l'un, représentant le Sauveur en croix, pour les prêtres qui accompagnaient son armée ; l'autre pour elle-même. Celui-ci « dessiné en couleur » par Hauves Paulnoir, peintre tourangeau, était en toile de boucassin et frangé de soie. D'un côté, au sommet sans doute, était représentée la très sainte Trinite, au-dessous, Jésus-Christ, le roy du ciel, montrant ses plaies, siégeait avec majesté et dans l'attitude d'un juge, sur les nués et l'arc-en-ciel. À ses côtés deux anges lui présentaient chacun une fleur de lys de la Maison de France. D'une main Il tenait le monde et de l'autre Il bénissait. Derrière les anges on lisait les mots : *Jhesus Maria*.

De l'autre côté, sur un champ de fleurs de lys était l'écu d'azur de France tenu par deux anges avec, au-dedans, un colombeau blanc qui tenait en son bec un rôle « où avait écrit de par le roy du Ciel » (Ayroles, III, 34, 120A, 181, 585 ; IV, 224, 228A, 271B, 340).

Jésus tenant en main le globe, c'est Jésus roi des nations qu'Il a reçues en héritage et qu'Il a rachetées par l'effusion de Son précieux sang

dont les cinq plaies ont été les sources principales. De sa droite Il bénit la fille aînée de l'Église, représentée par les fleurs de lis. Il est porté sur les nuées et sur l'arc-en-ciel, tel qu'Il viendra pour juger le monde sur lequel Il a, comme Roi du ciel, un pouvoir qu'Il ne tient pas d'ici-bas¹.

Après la délivrance miraculeuse d'Orléans par la céleste envoyée, on accourait sous sa bannière de toutes les parties de la France et des pays voisins (Jean Chartier, Kœnigshoffen. Le secrétaire de Metz. Ayroles, III, 167, 292 et IV. 278). Jeanne, portant l'étendard dont la seule vue terrifiait les plus braves de ses ennemis, était comme transformée

¹ Jean, XVIII, 36-37. « Mon royaume n'est pas de ce monde, il n'en tire pas son origine, *non est hinc* ». Le sens exact du dialogue entre Notre-Seigneur et Pilate paraît celui-ci : « Ma royauté ne vient pas de ce monde ; si Ma royauté venait de ce monde, Mes serviteurs auraient combattu pour M'empêcher de tomber aux mains des juifs ; pour le moment Ma royauté n'a point d'appui ici-bas ». Avant d'être reconnu roi par les nations devenues chrétiennes, Jésus devait mourir pour racheter le genre humain, et mériter, par le nouveau titre de Rédempteur, « d'être exalté sur la terre ».

« Ainsi donc, Vous êtes roi ? – Vous l'avez dit, Je suis roi, Je suis né et venu au monde pour rendre témoignage à la vérité ». La royauté du Christ s'étend bien à ce monde, mais c'est une royauté suprême et indépendante. Et le Verbe de Dieu s'est incarné précisément pour rappeler et manifester au monde les droits de Dieu et pour intimer aux rois et aux peuples sa loi éternelle et imprescriptible.

Voici, à ce sujet, deux questions et deux réponses d'un curieux *PETIT CATÉCHISME pour les temps présents* paru chez Lecoffre en 1861 :

D. Vous nous parlez du royaume de Jésus-Christ ; mais Il a dit : Mon royaume n'est pas de ce Monde ?

R. Sans doute, parce que Son règne est éternel ; Il est le Roi des rois ; et Il est venu sur la terre pour y établir Son royaume visible, dont les sujets sont nécessairement ceux qui veulent être sauvés. Il fallait que Son royaume ou Son Église fut constitué visible sur la terre, afin que tous ceux qui veulent être sauvés pussent y entrer. Mais Son royaume ne pouvait venir de ce monde comme les royaumes terrestres établis par les hommes, parce que les hommes ne peuvent se donner, ni à eux, ni à d'autres, les moyens de salut. C'est pourquoi le royaume de Jésus-Christ devait venir du ciel, recueillir tous les élus dans toute la suite des siècles, et les faire monter au ciel, où ils continueront de former le royaume de Dieu dans la félicité éternelle.

D. Que concluez-vous donc de cette parole : **MON ROYAUME N'EST PAS DE CE MONDE ?**

R. Que ce ne sont point les hommes qui l'ont établi : qu'ils ne peuvent par conséquent ni lui commander, ni le renverser mais qu'ils doivent y entrer et lui obéir sur la terre, s'ils veulent continuer à régner avec Lui dans le ciel ».

L'ÉPIPHANIE DU CHRIST-ROI ET LA MISSION
DE JEANNE D'ARC

(Ibid. , III. 236). Munie de cet emblème qui lui rappelait les droits et la puissance du Roi Jésus, elle marchait hardiment. À quels hauts faits n'aurait-il pas été si la Libératrice n'avait pas vu ses desseins entravés par le propre entourage du roi ? Toute la chrétienté ébranlée, gagnée par l'enthousiasme, se serait finalement rangée à la suite de l'étendard du Christ, Roi des nations. « *Le plus bel faict que onques fut fait pour la chrétienté* », eût été réalisé (Lettre aux Anglais). Combien les vers de Christine de Pisan eussent paru vrais ! (Ayroles IV, 313-4, 340) Il ne semble pas inopportun d'en faire vibrer de nouveau, ici, les échos ; ils reconforteront les âmes accablées des tristesses de l'heure actuelle :

<p>Et toi, Charles... vois ton renom Haut élevé par la pucelle Se croy fermement que tel grâce Ne te soit de Dieu donnée Se a toy, en temps et espace Il n'estoit de lui ordonnee Quelque grant chose solempnee A terminer et mettre a chief Et qu'il t'ait donné destinee D'estre de tres grans faiz le chief :</p> <p>Car ung roi de France doit estre Qui sur tous rois sera grand maitre</p> <p>Je prie Dien que, celuy soies. Et j'ai espoir que bon seras Droiturier et amant justice</p>	<p>En chrétienté et en Église Sera par elle Jeanne : mis con- corde</p> <p>Les mécréants dont on devise, Et les hérites orde (hérétiques : de vie honteuse)</p> <p>Destruira ; car ainsi l'accorde Prophétie qui l'a predict, Ne point n'aura miséricorde De li (celui) qui la foi Dieu laidit Des Sarrazins fera essart En conquérant la sainte terre (la Palestine)</p> <p>Là meura Charles que Dieu gard. Ains (avant) gull meure fera tel (erre campagne).</p> <p>Cilz est cil Il est celui qui la droit conquerre</p> <p>Là doit, elle, finer (finir sa vie), Et l'un et l'autre gloire acquerre, Là sera la chose assouvye.</p>
---	---

Et s'adressant au parti des Anglais, Christine ajoute :

N'apercevez-vous pas, gent aveugle
Que Dieu ici a la main mise ?
Et qui ne le voit, est bien vugle.

Cette attente du grand fait, de la délivrance par la France du tombeau du Christ, annoncé par Jeanne elle-même dans sa lettre aux An-

glais, persista longtemps encore après le martyre de la Pucelle. N'est-ce pas le bon saint François de Sales qui, dans l'oraison funèbre qu'il prêchait, devant Henri IV, d'Emmanuel de Mercœur, le dernier des croisés français, prononçait ces paroles qu'on ne peut relire à la fois sans une légitime fierté du passé de notre nation, et, malgré les angoisses présentes, sans un ardent espoir des gloires futures : « Ah ! que les Français sont braves quand ils ont Dieu de leur côté !... Qu'ils sont heureux à combattre les infidèles !... Aussi plusieurs estiment que ce sera un de vos rois, ô France, qui donnera le dernier coup de la ruine à la secte de ce grand imposteur Mahomet ». Après la mort de Henri IV, le saint Évêque écrivait :

« Certes, il semblait bien qu'une si grande vie ne devait finir que sur les dépouilles du Levant, après une finale ruine de l'hérésie et du Turcisme ». (*Œuvres*, Épist. 83, ed. 1652.)

Ce n'est pas le lieu ici de montrer dans tout son jour l'extension que les documents autorisés donnent à la mission de la Vénérable. La délivrance et le salut de la fille aînée de l'Église furent le but premier, absolu et fondamental de cette mission : sans elle, « sujette du roi d'Angleterre, la France aurait vu s'établir chez elle une nouvelle et puissante féodalité étrangère, bien différente de celle, toute nationale, à qui, lors de la débâcle de l'empire carolingien, le peuple des campagnes s'était librement donné. C'eut été la ruine de l'œuvre capétienne, l'ajournement indéfini de notre unité territoriale et morale » (discours de M. Auguste Longnon, de l'Institut, prononcé au Meeting nationaliste du 5 décembre 1904, contre les insulteurs de Jeanne d'Arc).

Si capitale soit-elle, cette œuvre de préservation n'était qu'un commencement de la mission de La Pucelle : l'expansion de la Royauté du Christ dans le monde entier en devait être l'achèvement. Mais le relèvement complet de la France et celui de la chrétienté avaient pour condition expresse la coopération parfaite du Roi très-chrétien et des grands. Elle fit défaut : le naturalisme politique aboutit au traité de Westphalie (1648) qui sanctionna l'anéantissement de la chrétienté et donna comme son extrait de naissance à l'ère de l'impiété et des révolutions¹.

¹ C'est dans le **traité de Westphalie** que fut posé pour la première fois, et en quelque sorte consacré, le **dogme athée de la souveraineté religieuse et politique de l'homme, principe de toutes les révolutions**, terme de tous

* * *

Toutefois, si l'ambition, la jalousie et le naturalisme dont Jeanne venait réparer les ruines, ont arrêté le développement de sa mission universelle, il ressort du moins de cette étude que les enseignements de l'infime partie réalisée de cette mission suffisent à remettre en vive lumière la doctrine catholique de la Royauté sociale du Christ, centre et source de toute autorité ici-bas¹ et, par conséquent, la primatie de son

les maux qui affligent la société, abomination de la désolation dans le lieu saint, c'est-à-dire, dans la société soumise à la souveraineté de Dieu. Ce fut alors que les chefs des nations, réunis dans l'acte le plus solennel qu'il y ait eu depuis la fondation de la société chrétienne, reconnurent l'existence publique, sociale, de la démocratie politique dans l'indépendance illusoire de la Suisse et des Provinces-Unies, et celle de la démocratie religieuse dans l'établissement public de la religion réformée et du corps évangélique, et légalisèrent ainsi en Europe des usurpations de pouvoir religieux et politique qui n'avaient jusqu'à présent reçu qu'une sanction provisoire et précaire dans les états partiels. (Bonald, *Essai sur les lois naturelles*, Œuvres, 3^e éd., I, 30-2.)

¹ Il importe de noter aussi que cette partie réalisée de la mission de Jeanne, en délivrant la France catholique du joug de celle qui allait être la protestante Angleterre, a réservé, pour l'avenir, la possibilité d'une restauration du monde, par le bras de la Fille aînée de l'Église, redevenue fidèle à la sublime vocation que Benoit XIV et tant d'autres papes se sont plu à lui reconnaître.

« L'évêque du Mans, Martin Berruyer, dans son mémoire pour la réhabilitation de Jeanne, répondait à l'objection tirée du non accomplissement de cette prophétie (les Franchois feront le plus bel fait que oncques fut fait pour la chrétienté), que peut-être, dans l'avenir, sous l'inspiration de la pucelle, **les Français feraient pour la chrétienté le fait le plus splendide qui eût été encore réalisé** ». (Ayroles. IV, 48). De telles espérances paraissent, l'heure présente, loin de toute réalisation. Cependant, quand on songe au puissant et patient effort des femmes chrétiennes de France, on se prend à répéter avec foi ces paroles de M. A. Baumann, prononcées à Paris, au *meeting nationaliste* du 5 décembre :

« Lorsque la lassitude de combattre sans succès pour nos traditions, nos libertés les plus chères, et même notre indépendance nationale, fait tomber nos bras découragés : il est pourtant quelque chose qui nous empêche de renoncer à tout espoir.

« Des femmes se sont mises en mouvement. Elles ont compris que si la richesse et les raffinements de l'éducation leur conféraient une supériorité sociale, de grands devoirs découlaient de cette supériorité même. Elles se sont dit que, pour refaire une France, il fallait cimenter à nouveau les parties disjointes de

Vicaire et de l'Église sur les princes et les peuples¹.

l'édifice séculaire : que cette tâche délicate requérait toute la délicatesse du doigté qui est le privilège de la femme et que, sans se laisser rebuter par la rudesse de son contact, elles devaient aller au peuple de France, pour renouer l'alliance brisée par les sophistes corrompueurs, et pour lui dénoncer ceux qui conspirent contre lui. Des salons – en d'autres temps asile de la grâce et de toutes les élégances qui embellissent la vie – se sont ouverts pour cette œuvre de salut public.

« En vérité, sur notre vieille terre patrimoniale, j'entends des bruits qui me rassurent. Une seconde fois, Jeanne d'Arc a quitté sa quenouille, ses parents, son village. Elle s'est mise en marche vers Chinon. Ayez confiance ! Elle va bouter l'ennemi hors de France.

« Saluons-la. Aidons-la. Et vive à jamais Jeanne d'Arc ! » (Longs applaudissements).

¹ Cette primatie, qu'on y prenne garde pour être sociale, n'est pas une primatie purement politique. Elle s'étend aux principes de droit divin et de droit naturel, mais laisse intactes les affaires contingentes des États. Elle consiste dans le droit qu'a le Pape, au titre de Vicaire du Christ-Roi, de contrôler, au point de vue du dogme et de la morale, de la foi et des mœurs, les actes des gouvernants, rois, princes ou parlements. La royauté temporelle du Christ sur les nations, exercée par le Chef de son Église, a donc pour effet d'opposer les limites de sa loi éternelle aux abus et à la tyrannie possibles des législateurs humains. « Ni la cour ne nuit à l'Église, a écrit Richelieu dans son testament, ni l'Église ne nuit à la cour ; ...j'ai servi l'Église en servant la France ; l'une est le gond de l'autre, et toutes les deux ne sauraient être mieux gouvernées que par un cardinal. Voilà donc les deux gonds de ma vie, l'Église et la France. Dieu et Louis ; bien plus, voilà mes deux pôles, dans l'un desquels j'ai toujours vu l'autre. Mon obéissance envers les deux a été commune, parce que leur commandement a été le même : je n'aurais pas voulu être ministre de l'Église, si j'avais été coupable envers la France, ni ministre de la France, si j'avais été coupable envers l'Église.

« ...J'ai voulu que mon ministère fut chrétien et politique, et j'ai concilié ces deux caractères, parce que je me suis cru à la fois ministre du Roi et de Dieu. **JE SAVAIS QUE LE ROI DE FRANCE C'ÉTAIT LOUIS ET QUE LE ROI DE LOUIS C'ÉTAIT DIEU.** J'ai voulu imiter la Providence divine, parce que **LE ROYAUME DE FRANCE EST LE ROYAUME DE LA PROVIDENCE** ». (Traduit du latin).

Si la Papauté fut, au Moyen-Âge, selon l'aveu d'Edgar Quinet (*Le christianisme et la Révolution française*, p. 102), « la conscience vivante du monde de l'esprit », quoi qu'en aient les ennemis du règne de Jésus-Christ, elle l'est encore aujourd'hui. L'Europe en se détachant de l'Église s'est livrée aux catastrophes du protestantisme et de la Révolution : « elle a, dit M. Laurentie (*Les Rois et le Pape*, Paris 1860, p. 30), livré ses pouvoirs à l'arbitraire des émeutes :

Et l'on a le droit de conclure que Jeanne, naissant au jour de la manifestation du Christ-Roi, c'est, suivant l'expression de Mgr Pie (Œuvres, I, 19), Dieu le Roy du ciel et fils de Sainte Marie « revenant à nous, cette fois encore, par un chemin virginal », et manifestant de nouveau aux sociétés Sa Royauté souveraine et imprescriptible sur toutes les nations de la terre.

* * *

Saint-Maurice de C... , 5 avril 1907, premier vendredi du mois, vendredi *Eduxit eos in spe*, dans l'octave de Pâques.

La sainte Église nous engage en ce jour à mettre notre espoir dans le Seigneur et à nous pénétrer de sa loi et de ses divins enseignements. Elle nous retrace, dans le saint évangile, la scène où Jésus, investi par son Père de toute souveraineté au ciel et sur la terre, donna à Ses apôtres la mission d'enseigner à toutes les nations toutes les vérités qu'Il leur avait apprises, sans en omettre aucune, quelle qu'elle soit.

*DATA EST MIHI OMNIS POTESTAS IN CÆLO ET IN TERRA.
Euntes ergo docete omnes gentes*¹...

et de son droit public, qui avait été l'honneur du génie politique des contemporains modernes, elle a fait une théorie brutale renfermée dans un mot sauvage : *Le fait accompli* ». Elle ne trouvera son salut que dans le retour officiel de ses gouvernants, unis à leurs peuples, aux saines notions du catholicisme, à l'Évangile, le code universel, et à la bienfaisante suprématie de Son Vicaire sur la terre. Mais le bien de l'humanité postule encore quelque chose de plus encore que ce qui s'est fait jadis : La reconnaissance de la primatie du Pape par toutes les nations, comme au Moyen-Âge elle le fut des peuples chrétiens. Il y avait alors la chrétienté, on aurait la catholicité.

Que ceux qui, par pusillanimité ou ignorance, seraient tentés de reléguer bien loin de la société civile « cette conscience vivante » de la Papauté, héritière de la Royauté suprême du Christ, méditent ces paroles du docteur angélique citées par le cardinal Duperron dans une harangue aux États Généraux de 1614 : « Au temps de Julien l'Apostat, l'Église estant en sa nouveauté n'avait pas encore la force de réprimer les princes terriens et, pour ce, elle toléra que les fidèles obéissent à Julien, aux choses qui n'étaient point contre la foi, afin d'éviter un plus grand péril ». (Cf. Havard, *La Persécution et la Résistance*, Paris, 1907, in-16, 225 p., p. 63-75).

¹ Qu'on remarque cette expression, *instruire les nations*. « Ce n'est pas tant aux individus que le Christ a envoyé les apôtres, alors qu'Il leur a dit expres-

La grande vérité que Jésus rappelle expressément en cette solennelle circonstance, doit être la base de toute évangélisation. Il importe que les nations non seulement reçoivent la doctrine de Jésus-Christ, mais encore et surtout qu'elles la reçoivent comme venant du Souverain Roi des princes et des peuples.

À l'heure où les suppôts de Satan vocifèrent, avec une haine vraiment infernale, le *Nolumus hunc regnare super nos*, il importe que les chrétiens proclament hautement et par tous les moyens en leur pouvoir, le besoin et le devoir des sociétés de reconnaître la Royauté du Christ.

Les principaux moyens sont :

1° La parole. Quiconque se sera bien pénétré de la vérité profonde et libératrice de la Royauté du Christ s'emploiera avec zèle à communiquer sa conviction autour de lui.

2° Les écrits : lire et faire lire les livres approuvés par l'autorité ecclésiastique sur la Royauté du Christ¹.

3° Les symboles et les emblèmes de la Royauté du Sacré-Cœur. « Prêchez au peuple le règne social du Christ : trop souvent, hélas ! il ne vous saisira qu'imparfaitement. Montrez-lui la personne de Notre-Seigneur entourée des attributs royaux ; qu'au milieu d'une cérémonie so-

sément : Allez et instruisez toutes les nations, les baptisant... , etc. , c'est-à-dire : **convertissez les corps politiques et sociaux, convertissez-les à ma doctrine, à mon exemple, afin que l'individu puisse être baptisé et faire son salut, dès ici-bas et pour l'au-delà, au sein de ces sociétés converties et arrachées à l'erreur et au péché** ». (Vogelsang. Extraits de ses œuvres traduits de l'allemand. 1. *Morale et économie sociale*, p. 26-7. Bloud et C^{ie}, *Science et Religion*, 1905, in-16, 64 p.)

¹ *Signalons les ouvrages suivants : R.P. L. Lescœur, Le Règne temporel de Jésus-Christ (Paris, Douniol, Tequi, 1868) ; Vogelsang, Extraits de ses œuvres traduits de l'allemand, II. Politique sociale, titre III, c. II. La Royauté sociale, p. 36-8 (Paris, Bloud, Science et Religion. 1905, in.16. 64p.) ; abbé Thomas, Le Règne du Christ, l'Église militante et les derniers temps (Paris, Bloud ; in-16, 333 p.) ; chan. Coste, curé de Saint-Aphrodise, Béziers, La Royauté du Sacré-Cœur ; R.P. A. Delaporte, Le Règne social de Jésus-Christ (in-18, Retaux) : abbé L. Mothéré, Jésus-Christ Dieu et Roi. Divinité de Jésus-Christ (Paris, Pous-sielgue, 1906, in-16, VIII-275 p.) ; abbé S. Coubé, La Royauté du Sacré-Cœur (Paris. Ligue eucharistique. 1906, XI-103 p.) ; A. de Boysson, Le Règne de Dieu, d'après l'Évangile, dans Revue pratique d'Apologétique, 15 avril 1907.*

lennelle elle apparaisse à ses yeux, surmontée de la couronne et tenant le sceptre de la puissance ; non seulement il aura compris, mais de son âme fortement impressionnée jailliront d'enthousiastes acclamations qui, maintes fois déjà, ont pris les proportions d'un véritable triomphe (Abbé A. Enault, *La Royauté du Sacré-Cœur*, dans *Vie de la Paroisse*, II, 327). Que chaque paroisse ou famille aime à se procurer des images, bannières, statues ou représentations de Jésus, enfant, adolescent, docteur et thaumaturge, de Jésus crucifié ou ressuscité, et surtout du Sacré-Cœur, portant la couronne et les insignes royaux.

4° Propagation du culte des saints, tels saint Michel, saint Martin¹, saint Louis, les saintes reines de France, sainte Clotilde, sainte Bathilde et sainte Radegonde, la vénérable Jeanne d'Arc (culte non encore officiel), dont les exemples ou les enseignements sont le plus propre à ramener les peuples à l'acceptation de l'autorité divine et de la Royauté du Christ².

Daigne le Sacré-Cœur de Jésus, par l'intercession de la Vénérable Jeanne d'Arc prendre de nouveau en pitié « son saint royaume » de France, et susciter dans la sainte Église catholique, sous la direction des pasteurs autorisés, de nombreux apôtres de son règne sur les individus, les familles et la société.

Rex Christe clementissime
Tu corda nostra posside

Ô Christ, Roi très clément
Soyez Roi de nos cœurs !
(Hymne des Apôtres et Évangélistes à Laudes du Temps pascal).

¹ «*O beatum Pontificem qui totis visceribus diligebat Christum Regem !...*» (Ô bienheureux Pontife qui aimait du plus profond de son cœur le Christ-Roi. (Antienne des II^e Vêpres de la saint Martin d'hiver).

² Pour répandre la pensée de Jeanne d'Arc, on pourrait, sur des images ou statues la représentant avec sa bannière, graver ces mots historiques où elle proclame la Royauté du Christ :

– « Jésus-Christ est Roi de France, les gouvernants n'en sont que les lieutenants ».

– « Le royaume de France est le royaume de Dieu le Roi du ciel, fils de sainte Marie ».

– « Jésus est le Roi du ciel et de la terre, le Roi du ciel et de tout le monde ».

– « Je porterai un étendard sur lequel brillera l'image du Roi du ciel ».

AUTRES ÉCRITS

II. LES RESPONSABILITÉS DES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE

R.P. J.-B.-J. AYROLES, S.J.

PRÉFACE

Dans une localité du centre de la France, l'on procédait à une de ces expulsions de religieuses, éternel opprobre des premières années du XX^e siècle. L'on forçait les portes du modeste couvent, où, depuis plus de cinquante ans, une poignée de saintes femmes donnaient l'exemple de toutes les vertus. Les mères y avaient appris, avec la lecture et l'écriture, ce qui est tout autrement excellent, à être d'abord de modestes jeunes filles, pour devenir ensuite de laborieuses ménagères, tout entières à leur mari et à leurs enfants. Elles y revenaient encore dans leurs difficultés chercher consolation et conseil : elles y amenaient leurs fillettes dès le premier âge.

La nouvelle de l'expulsion porta la désolation dans la bourgade ; l'indignation fut telle que le sinistre agent de la proscription dut se retirer une 1^{ère} fois. Il revint quelques jours après avec une brigade de gendarmerie. La population, massée dans la cour qu'il fallait traverser pour arriver à la porte du couvent, s'emportait en cris et en menaces contre les gents de la force publique. Le brigadier élevant la voix dit alors : « c'est assez ; nous faisons une besogne odieuse, mais à qui la faute et quels sont les premiers coupables ? N'est-ce pas ceux qui nomment des députés capables de nous imposer, sous peine de voir nos enfants et nos femmes manquer de pain, des actes qui nous répugnent non moins qu'à vous ? »

Le brigadier avait raison. Les premiers responsables des infamies qui se déroulent parmi nous, et dont nous n'avons pas vu la fin, ce sont les électeurs de députés assez scélérats pour les édicter, les électeurs qui par leurs votes leur mettent en mains les forces vives de la nation pour les faire passer dans les faits.

D'après le système politique qui régit la France, la souveraineté réside dans la nation ; chaque électeur en est partiellement le détenteur, le possesseur. Il dispose partiellement de la fortune, de l'honneur, de la

II. LES RESPONSABILITÉS DES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE

liberté de la France, c'est-à-dire de près de quarante millions d'hommes, des générations présentes, et des générations à venir. Tous ces intérêts dépendent du choix des hommes qu'il fera pour les gérer en son nom, en vertu des pouvoirs qu'il leur confère. Ils sont ses mandataires, le mandant est censé faire ce que font les hommes auxquels il a donné mission de traiter en son lieu et place. Sa responsabilité se mesure à l'importance des affaires pour lesquelles il a donné son blanc-seing. Il ne saurait y en avoir de plus graves que celles que l'électeur confie au député, au sénateur de son choix ; aucun acte par suite où sa conscience soit plus intéressée, auquel il doit procéder avec plus de maturité et de circonspection.

Le bulletin déposé dans l'urne est la pierre jetée au milieu d'un lac. Le mouvement qu'elle détermine se répercute jusqu'aux derniers bords. Des Alpes aux Pyrénées, de Dunkerque à Nice, l'on ressentira de ce qu'est, de ce que vaut l'homme dont le nom est inscrit sur ce bout de papier. Il aura prise sur les intérêts les plus vitaux de tous.

Celui qui ayant en mains les clés de la maison du voisin les livre à des pillards qui la dévasteront est criminel comme eux. C'est un malhonnête homme, s'il les remet au premier venu qui les demande, sans s'informer de l'usage qu'il veut en taire, et en fera très vraisemblablement. Il n'est pas excusable si, par insouciance, il les laisse prendre à qui veut s'en emparer.

Par suite du système qui nous régit, les clés de la fortune de la France sont remises entre les mains de chaque électeur. Les remettre à des scélérats notoires, c'est être un scélérat ; les remettre inconsidérément au premier venu qui les demande sans considérer quel il est, ce qu'il en fera, c'est une félonie ; se désintéresser de la garde, les laisser prendre à qui pourra le premier y mettre la main dessus, c'est une négligence gravement coupable. Dans tous les cas la conscience est gravement engagée.

Le bloc maçonnique tient en mains les clés de la fortune de la France, et la France en meurt, a dit une voix éloquente. Si les parricides sont les grands coupables, ceux qui leur ont mis en mains le pouvoir de mener au tombeau la mère commune, ne sont certes pas innocents. Ceux qui leur ont confié ce mortel pouvoir appartiennent à une des trois catégories qui viennent d'être désignées ; des scélérats ayant conscience du forfait qu'al-

II. LES RESPONSABILITÉS DES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE

laient commettre leurs élus ; des inconsidérés, qui sans se rendre compte de leur acte, dans des vues d'intérêt personnel, aveuglés par les nuages de calomnie, les ont élus comme au hasard ; des abstenants, oublieux du devoir qui incombe à tout citoyen de courir aux armes quand la patrie est en danger. L'arme dans la lutte à mort engagée, c'est le bulletin de vote.

Que l'ignorance ait diminué, à un degré que Dieu seul connaît, les responsabilités encourues, je le veux bien. Mais même à un léger degré, pareilles responsabilités sont pesantes. Le clergé serait-il innocent, s'il n'essayait pas de la dissiper ? Prêtre, appelé à défendre la foi, l'auteur de ces pages veut délivrer son âme ; c'est ce qui lui a fait écrire ce tableau des attentats, dont la responsabilité plus ou moins consciente remonte aux électeurs de ceux qui les ont perpétrés.

CHAPITRE I

LES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE RESPONSABLES DES ATTENTATS CONTRE LA PROPRIÉTÉ.

Les électeurs du bloc maçonnique ont fait rentrer dans nos codes la confiscation que l'on en disait bannie. Ils ont biffé de la déclaration des droits de l'homme l'article qui proclame la propriété inviolable, que personne ne peut en être dépouillé que pour motif d'utilité publique, moyennant préalable indemnité. Déjà fort étendues, ces spoliations préparent une spoliation universelle, la suppression de toute propriété privée.

I

En vertu du blanc-seing donné par les électeurs, le bloc maçonnique a mis la main sur la propriété la plus pure dans son origine, la plus bienfaisante dans l'emploi qui en est fait, la plus sacrée dans sa destination, la propriété des congrégations religieuses.

Trois sources constituent la fortune des congrégations ; l'apport de leurs membres qui en se donnant à la congrégation donnent avec leur personne, le plus souvent en partie seulement, un patrimoine qu'ils auraient pu dissiper en parties de plaisirs, au jeu, en futilités, et excès pires encore ; les économies qu'une vie frugale permet de réaliser sur la rétribution d'œuvres faites mieux et à meilleur compte qu'elles ne le seraient par des séculiers ; enfin des dons spontanés, volontaires, tout aussi légitimes pour le moins que s'ils avaient été faits à une société littéraire, pour l'érection d'un théâtre, d'une statue. Combien de grandes fortunes privées ne reposent pas sur des titres aussi irrécusables !

L'usage fait par les congréganistes de leur fortune pour leurs besoins personnels est si restreint que le rapporteur de la loi de spoliation leur en fait un reproche. Pour que leurs services ne coûtent presque rien, dit le cynique et visqueux M. Buisson, *il faut qu'ils ne vivent presque pas, il faut qu'ils aient renoncés à leur part d'humanité*. La République, toujours d'après M. Buisson, ne saurait souffrir que même pour servir l'humanité, on se retranche ainsi de l'humanité ; l'État doit-il en perdre beaucoup d'argent... , il n'est pas permis à la République, même pour

II. LES RESPONSABILITÉS DES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE

faire à meilleur marché des écoles et des hôpitaux, de continuer à spéculer sur ce retranchement volontaire de l'humanité. Loin donc que les congréganistes mésusent en leur faveur des biens qu'ils possèdent, le reproche qui leur est fait, c'est de trop s'en priver pour servir l'humanité, et par là de se retrancher de l'humanité. Électeurs du bloc maçonnique, c'est ainsi qu'on raisonne parmi ceux que vous avez investis du pouvoir de faire des lois. Par sa qualité de rapporteur de la loi qui supprime les congrégations, le protestant Ferdinand Buisson représente le plus pur esprit des hommes de votre choix. Les fortunes privées les plus colossales sont à l'abri de pareil reproche, et ce qu'on allègue contre les possesseurs, ce n'est pas de vivre de peu afin de mieux servir l'humanité.

On a tenu un langage bien différent, quand on a voulu affriander les multitudes à la curée des biens des congrégations. Quel bruit n'a pas fait le fameux milliard ! L'administration des domaines en 1890 n'avait évalué les biens des congréganistes qu'à un peu plus de la moitié de cette somme. Mais soit, les cent cinquante mille religieux ou religieuses qui existaient alors en France possédaient, un milliard ; ce qui ferait une moyenne de sept mille francs de capital pour chacun d'eux, lequel capital placé sur l'État à 3,½ pour cent donnerait un revenu de 230 fr. ; or pareille fortune consistant surtout en maisons d'habitation, cours, jardins, le revenu net consistait surtout en impôts, et en frais d'entretien à payer. Est-ce assez écœurant ? et d'après les journaux, il existe des familles qui possèdent chacune plus d'un milliard. Sûrement dans les grandes villes commerçantes telles que Marseille, Lyon, Bordeaux, il ne faudrait pas pour atteindre le milliard, réunir la fortune des cent plus riches familles. Cent familles composées de sept ou huit personnes, c'est-à-dire sept ou huit cents membres ; une seule famille, c'est-à-dire sept ou huit personnes, possèdent autant que cent cinquante mille religieux des deux sexes. Électeurs du bloc, au nom du principe d'égalité dont vous êtes si fiers, vous nommez des représentants qui dépouillent les cent cinquante mille comme trop riches, et l'on n'inquiète pas ceux qui possèdent mille fois plus et au delà ! Bien plus, on trouve de ces derniers parmi les spoliateurs édictant sous le nom de loi, pareille iniquité plus visible que le Mont Blanc.

Biens de main inerte, dit-on ? c'est-à-dire biens qui, comme les possesseurs eux mêmes, n'existent que pour le bien commun. N'ayant pas de postérité, les religieux des deux sexes, même les plus retirés du

II. LES RESPONSABILITÉS DES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE

monde, ne peuvent être à Dieu qu'en se dévouant sous une forme ou sous une autre, au service et au bien du prochain : les blocards, ou leurs affidés, qui ne redoutent pas l'excommunication, vont soustraire ces biens à la main morte ; ils en feront des propriétés privées. L'on ne verra pas à la porte les longues files de pauvres qui y affluaient ; les chapelles où tout le monde pouvait aller contempler des chefs-d'œuvre de sculpture, de peinture, jouir des splendeurs des illuminations et des cérémonies, des beautés d'une musique qui élevait l'âme, aller chercher lumière et consolation seront transformées en magasins, et ce n'est que de la rue que l'on pourra jouir des fêtes, des illuminations, du bruit des violons et de la danse qui se donneront dans des édifices qui auront cessé d'être biens de main morte pour devenir propriétés privées. Chaque famille possédant de nobles cœurs, des intelligences aptes à faire le bien, pouvait espérer qu'un ou plusieurs de ses membres, en entrant dans la congrégation deviendrait, si tel était son vouloir, le possesseur par indivis de l'édifice et des biens dits de mainmorte, ne fût-ce que comme sœur ou frère convers.

Devenus le bien de particuliers, rares seront ceux qui s'en transmettront la propriété ; régulièrement ce ne sera que par voie d'héritage et d'alliances matrimoniales. Héritages et alliances seront frappés de la malédiction qui s'attache à tout bien sacrilègement volé.

Électeurs du bloc maçonnique, c'est votre manière de travailler, ainsi que vous vous en targuez, au bien de la multitude. Êtes-vous plus criminels, ou plus dupes ? À d'autres de le rechercher. La confiscation inique des biens des congrégations n'est que la première de celles que vos élus continuent, et se disposent à continuer.

II

Hôpitaux, orphelinats, maisons de retraite pour les vieillards, bureaux de charité dits aujourd'hui bureaux de bienfaisance, l'initiative en est due à la charité chrétienne ; c'est la charité qui les a dotés, même lorsque la simple bienfaisance qui en est dérivée, a apporté son obole. Quelle fortune devait être administrée avec plus de soins, puisqu'elle est celle de ceux qui ne possèdent rien ! De par les électeurs qui ont livré les municipalités, les assemblées départementales, tout comme la Chambre et le Sénat, à la maçonnerie, cette fortune est en voie d'être dissipée par les riches et nombreuses prébendes que la secte y taille pour ses favoris.

II. LES RESPONSABILITÉS DES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE

Les coryphées occupent les sommets. On assure que le titre de directeur général de l'assistance publique donne droit à un salaire annuel de plus de quarante mille francs. Il est passé d'un Quentin à un Lucipia ; le citoyen Mesureur en est aujourd'hui nanti... Sous ces potentats une nuée de hauts et bas fonctionnaires, inspecteurs, sous-inspecteurs, visiteurs, etc. , vivent sur les fonds de la misère, et ce n'est pas à eux que le rapporteur Buisson pourrait adresser le reproche qu'il faisait aux religieux de ne vivre presque pas, de trop retrancher à leur humanité personnelle pour servir l'humanité. Il suffirait pour s'en convaincre de lire dans les journaux ce qu'ont dépensé au théâtre, en courses de plaisir, deux délégués envoyés pour étudier à Londres le fonctionnement de la bienfaisance britannique, ou encore la vie de satrape menée à bord du paquebot, par deux personnages envoyés à la Martinique pour distribuer aux victimes du Mont Pelé quelques bribes des millions souscrits pour leur venir en aide.

À défaut d'une trésorerie générale, un titre de directeur général d'un orphelinat, d'une maison d'aliénés, assure à des préfets en disgrâce des retraites de huit, dix, douze mille francs. Joli denier, jugé insuffisant par tel d'entre eux qui pour malversation a dû passer la frontière. Les Edgard Monteil, les Léon Meillet, les Josserand, ces fleurs de la Commune, et d'autres sans doute, se reposent de leurs féroces exploits, en palpant annuellement des dix mille francs, comme directeurs de maisons de santé, dont les malheureux hôtes, dans leurs accès de folies, ont été moins barbares que ceux qui sont aujourd'hui chargés de les contenir.

Malgré de considérables ressources, les vingt bureaux de bienfaisance de Paris ne distribuent qu'une insignifiante assistance aux misères les plus dignes de pitié, dit M. Ambroise Rendu ; et c'est par dizaines de mille qu'il faut compter celles qui n'en reçoivent d'aucune sorte. Les ressources fondent entre les mains des distributeurs qui n'ont pas le tort de vouloir vivre de peu, de se retrancher de l'humanité pour servir l'humanité.

Laïciser un hôpital, c'est substituer au personnel congréganiste un personnel qui coûtera cinq fois plus, et fera mal un service que les religieuses font admirablement. Les religieuses hospitalières ne recevaient en moyenne qu'une indemnité de 200 francs, pour s'acheter linge de corps, vêtements, et préparer quelques ressources pour la vieillesse et les infirmités. Un journal du bloc observait qu'il serait dérisoire d'offrir

II. LES RESPONSABILITÉS DES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE

pareil traitement à une infirmière laïque. Mille francs est un chiffre au dessous de la moyenne de ce qui est attribué aux diplômées. Ont-ils fait du bruit sur cette question des diplômes à délivrer aux infirmières ? En réalité c'est une mystification systématique fort dispendieuse par le surcroît de dépenses qu'elle entraîne, un moyen d'assurer aux adeptes possesseurs une augmentation de revenus, d'exploiter les hôpitaux au profit de la secte¹.

La secte accepte avec cynisme cette dilapidation des biens destinés à soulager les malheureux ; son représentant attitré, le rapporteur même de la prétendue loi de laïcisation, écrit :

« Quand même on démontrerait que l'État perdra beaucoup d'argent à ne pas vouloir tirer parti, soit de la simplicité des personnes qui se privent de tout ici-bas pour gagner le ciel, soit de l'excès d'abnégation de celles qui s'imaginent ne pouvoir servir leurs semblables qu'en se condamnant au monachisme (lisez célibat), nous n'hésiterions pas. Il n'est pas permis à la République, même pour faire à bon marché des écoles et des hospices, de continuer à spéculer ni sur ce qu'il y a de meilleur, ni sur ce qu'il y a de pire dans la nature humaine ».

Pie IX nous dira qu'aux Francs Maçons s'appliquent fort justement ces paroles de Notre-Seigneur aux Pharisiens : *vous avez le diable pour père, et vous voulez faire les œuvres de votre père*. Qui ne le reconnaît, ce père que brûle la vue du dévouement et de la chasteté, et ne se plaît que dans les ruines ?

La première République, dont la troisième se vante de suivre les traces, ruina les hôpitaux. Elle mit leurs biens en vente sous prétexte de les convertir en rentes inscrites sur le grand livre de la bienfaisance publique : un livre ouvert dans chaque canton devait contenir avec les noms des malheureux à secourir, les secours alloués, des pensions. Les pensions ne les convertir en rentes inscrites sur le grand livre de la bienfaisance publique : un livre ouvert dans chaque canton devait contenir avec les noms des malheureux à se-

¹ Pour connaître tout ce que renferme de révoltantes horreurs, cette main-morte de la maçonnerie sur les œuvres de charité et de bienfaisance lire la brochure *La laïcisation des hôpitaux. Appel aux amis des pauvres*. Oudin, Paris, 24, rue de Condé. Poitiers, 9, rue du Chaudron d'or.

II. LES RESPONSABILITÉS DES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE

courir, les secours alloués, des pensions. Les pensions ne furent jamais payées à personne. Les hospices de la République, lit-on dans un rapport, ne sont plus le refuge ouvert aux malheureux, mais l'asile de la mort. Sur 618 enfants nourris dans les hôpitaux de Marseille, 18 seulement ont survécu, lit-on dans un autre rapport, sur 104 confiés à l'hôpital de Toulon, 3 seulement.

Les administrateurs des hospices de Bordeaux écrivaient :

« Les dix-huit cents infortunés qui gémissent dans les hospices, et les cinq cents enfants de la patrie confiés à nos soins, vont périr de faim et de misère... Tout nous manque, nous n'avons ni pain, ni médicaments... À Avranches les enfants complètement nus et mourants de faim, se sauvent et vont dans les champs voisins ramasser des pommes de terre et des légumes »¹.

Que sont devenus les orphelins confiés aux Salésiens, aux Frères de Saint-Jean-François Régis ? Ne sont-ils pas dans quelques porcheries telles que Cempuis, dans quelques bagnes tels que Porquerolles ? Ne vont-ils pas grossir le nombre des apaches ? Quelle langue possède des termes assez énergiques pour qualifier le vol de ces propriétés, achetées non pas seulement par les offrandes des riches, mais encore par les oboles des pauvres, heureux de se saigner pour une œuvre si touchante.

Qui rend possibles de telles dilapidations ? Ceux qui par leurs votes installent dans les municipalités et dans les Chambres législatives des hommes capables de les commettre. Par le plus funeste des aveuglements, ce sont ceux-là mêmes souvent, qui un jour, peut-être lorsqu'ils laissent ainsi égarer leurs bulletins, ont, ou auront un besoin plus urgent de ces fonds constitués en leur faveur par les prévoyances de la charité.

III

Les appétits de l'ogre maçonnique grandissent au fur et à mesure que ses électeurs lui donnent carte blanche pour les satisfaire. Il s'est emparé des biens religieux : par la dilapidation il s'approprie des biens destinés au soulagement des pauvres et des malheureux. Il a escompté le bon vouloir de ses électeurs pour faire de la France une débitrice qui

¹ Voir : *La laïcisation des hôpitaux*, page 13.

TABLE DES MATIÈRES

BREF DE LÉON XIII.....	2
ŒUVRES DU R. P. AYROLES.....	5
LE PÈRE JEAN BAPTISTE AYROLES S.J. , L'HISTORIEN DE JEANNE D'ARC, PAR JEAN-CLAUDE AYROLES	7
PETITE BIOGRAPHIE	16
DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUES	17
LETTRES TIRÉES DU LIVRE DE FAMILLE.....	19
EXTRAIT DU LIVRE DE FAMILLE RÉDIGÉ PAR L'ABBÉ LOUIS AYROLES LORS DU DÉCÈS DE LEUR PÈRE PIERRE AYROLES.....	41
I. JÉSUS-CHRIST ROI, POINT CULMINANT DE LA MISSION DE JEANNE D'ARC.....	51
II. JEANNE D'ARC, PROPHÉTISÉE ET PROPHÉTESSE.....	81
III. PIE X ET LA VÉNÉRABLE JEANNE D'ARC	111
IV. LA VRAIE CONSTITUTION DE L'ÉGLISE DÉFENDUE PAR LA BIENHEUREUSE PUCELLE CONTRE SES BOURREAUX	133
V. LA BIENHEUREUSE PUCELLE, CAPITAINE ACCOMPLI	151
VI. LES INIQUITÉS DU PROCÈS DE CONDAMNATION DE LA VÉNÉRABLE JEANNE LA PUCELLE	169
VII. LES DIOCÈSES DE FRANCE ET LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC.....	237

VIII. LA VÉNÉRABLE JEANNE LA PUCELLE EST-ELLE MARTYRE AU SENS STRICT DU MOT ?.....	261
CHAPITRE I – CE QUI CONSTITUE LE MARTYRE PROPREMENT DIT ...	261
CHAPITRE II – LES TITRES DE LA VÉNÉRABLE AUX HONNEURS DU MARTYRE.....	264
CHAPITRE III – LA VÉNÉRABLE DONNÉE COMME MARTYRE DANS LA SUITE DES ÂGES.....	271
CHAPITRE IV – RÉPONSE AUX OBJECTIONS	275
CHAPITRE V – LES PROPHÉTIES DE LA PUCELLE DURANT SA PASSION	281
CHAPITRE VI – LA PASSION ET LA MORT DE LA PUCELLE ; VIVE REPRODUCTION DE LA PASSION ET DE LA MORT DE L’HOMME-DIEU...	292
 IX. LA MORALE CHRÉTIENNE DANS L’HISTOIRE DE LA BIENHEUREUSE JEANNE LA PUCELLE.....	305
 X. LES CONQUÊTES DE JEANNE D’ARC	317
 XI. LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST ET LA VÉNÉRABLE JEANNE D’ARC, DOM CLERC	333
 L’ÉPIPHANIE DU CHRIST-ROI ET LA MISSION DE JEANNE D’ARC	339
I. DOCTRINE SOCIALE DE L’ÉPIPHANIE	342
II. ENSEIGNEMENT DE JEANNE D’ARC SUR LA ROYAUTÉ DU CHRIST	347
 PRIÈRES POUR LA FRANCE À LA VÉNÉRABLE JEANNE LA PUCELLE ET AU SACRÉ-CŒUR	361
 XII. LES RÉCENTS PROGRÈS DE L’HISTOIRE : LE R. P. AYROLES PAR LECOY DE LA MARCHE.....	365

ÉCRITS POLÉMIQUES SUR JEANNE D'ARC

I. RÉPONSE À QUELQUES CRITIQUES DE <i>LA VRAIE JEANNE D'ARC</i> , NOTAMMENT À M. ULYSSE CHEVALIER	377
II. THALAMAS CONTRE JEANNE D'ARC.....	398
III. LA PRÉTENDUE VIE DE JEANNE D'ARC DE M. ANATOLE FRANCE ; MONUMENT DE CYNISME SECTAIRE	413
AVANT-PROPOS.....	413
CHAPITRE I – DE L'ÉRUDITION DE M. FRANCE ET DE SON RESPECT DU LECTEUR	419
CHAPITRE II – JEANNE D'ARC INCOMPRISE JUSQU'À M. FRANCE	430
CHAPITRE III – DÉNIGREMENT DU PROCÈS DE CONDAMNATION	436
CHAPITRE IV – DÉNIGREMENT DU PROCÈS DE RÉHABILITATION	441
CHAPITRE V – DÉNIGREMENT DES CHRONIQUES	449
CHAPITRE VI – LE XV ^e SIÈCLE D'APRÈS M. FRANCE	456
CHAPITRE VII – LE PERSONNAGE RÊVÉ PAR M. FRANCE SOUS LE NOM DE JEANNE D'ARC.....	468
CHAPITRE VIII – LA GUERRIÈRE CYNIQUEMENT DÉPOUILLÉE SE SES EXPLOITS.....	480
CHAPITRE IX – DÉNIGREMENT CYNIQUE ET HYPOCRITE DE LA SAINTE ET DE LA SAINTETÉ.....	505
CHAPITRE X – LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE DE M. FRANCE.....	519
ÉPILOGUE	526
IV. JEANNE D'ARC ET <i>L'ACTION FRANÇAISE</i> ENQUÊTE	533
UNE LETTRE DU R. P. AYROLES	533
UNE LETTRE DU CHANOINE BRETTE.....	546
L'ACTION FRANÇAISE ET PIE X.....	553
LA PENSÉE DU PONTIFICAT DE PIE X. RESTAURER TOUTES CHOSES DANS LE CHRIST. LE PARTI DE DIEU.....	555

LA NOTE QUE DONNE L'ACTION FRANÇAISE : RESTAURER TOUT SANS DIEU. LE PARTI DES HOMMES.	559
LE PAPE OU COMTE : IL FAUT CHOISIR.....	563

AUTRES ÉCRITS

I. SUR LA CONJURATION ANTICHRÉTIENNE	569
II. LES RESPONSABILITÉS DES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE	625
PRÉFACE	625
CHAPITRE I – LES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE RESPONSABLES DES ATTENTATS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	628
CHAPITRE II – LES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE RESPONSABLE DES ATTENTATS COMMIS CONTRE LES PERSONNES PAR LEURS ÉLUS	638
CHAPITRE III – LES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE RESPONSABLE DES ATTENTATS CONTRE LA CONSCIENCE	642
CHAPITRE IV – LES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE CAUSE DE LA DESTRUCTION DE LA FAMILLE.....	648
CHAPITRE V – LES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE RESPONSABLES DE L'EMPOISONNEMENT DU JEUNE ÂGE.....	651
CHAPITRE VI – LES ÉLECTEURS DU BLOC MAÇONNIQUE IMITATEURS DE LA FOULE DÉICIDE DE JÉRUSALEM	660
CHAPITRE VI – LA FRANC-MAÇONNERIE ET SES FAUTEURS ANATHÉMISÉS PAR LES PAPES	667
III. UN APÔTRE DE LA CHARITÉ, LE BON PÈRE SERRES, FONDATEUR DES PETITES-SŒURS DES MALADES.....	683

Copyright © 2019 par GdG ÉDITIONS

Première impression : Janvier 2019
En la fête de L'Épiphanie de Notre Seigneur
607^e anniversaire de la naissance de Jehanne la Pucelle

35 euros TTC

"Imprimé en U.E."

Dépôt légal : janvier 2019

ISBN 978-2-490624-01-0

ÉDITIONS GDG
50 AVENUE DES CAILLOLS
13012 MARSEILLE, FRANCE